

**VILLE D'AMBOISE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 21 FÉVRIER 2018**

Le Conseil Municipal a été convoqué en mairie d'Amboise, le 15 Février 2018, pour la séance du 21 Février 2018.

Le Conseil Municipal a siégé, Salle du Conseil Municipal, mercredi vingt et un février deux mille dix-huit, à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Christian GUYON, Maire d'Amboise.

**Membres présents** : M. GUYON, Mme GAUDRON, M. GAUDION, Mme ALEXANDRE, M. GASIOROWSKI, Mme CHAUVELIN, M. RAVIER, Mme LATAPY, Mme COLLET, M. CADÉ, M. BERDON, Mme SANTACANA, M. DURAN, M. LEVRET, Mme LAUNAY, M. LEVEAU, Mme CHAMINADOUR, Mme GLEVER, M. PEGEOT, Mme DE PRETTO, M. MICHEL, Mme VENHARD, M. VERNE, M. DEGENNE, M. DESHAYES, M. BOUTARD, Mme GUERLAIS, Mme MOUSSET, Mme BATAILLON, M. BOUCHEKIOUA, M. LEGENDRE, M. GALLAND

**Absents Excusés** : Mme LEBLOND a donné pouvoir à M. GUYON

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Éric DEGENNE

**ORDRE DU JOUR**

**FINANCES**

- n° 18-16 : Détermination et reprise des résultats prévisionnels  
du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2017 au  
Budget Primitif 2018 de la Ville d'Amboise page 02
- n° 18-17 : Fixation des taux d'imposition 2018 page 03
- n° 18-18 : Vote du Budget Primitif 2018 Ville d'Amboise page 03
- n° 18-19 : Avenant à la convention d'objectifs et de moyens ACA FOOT page 14

**COHÉSION SOCIALE**

- n° 18-20 : Garanties emprunts TOURAINE LOGEMENT :  
Réhabilitation de logements Rue Arthur Raymond page 16

**RESSOURCES HUMAINES**

- n° 18-21 : Mise à jour du tableau des effectifs (création d'un  
poste d'adjoint technique permanent à la serrurerie) page 18
- n° 18-22 : Renouvellement de la convention de mise à disposition  
de la responsable Urbanisme à la C.C.V.A. page 19
- n° 18-23 : Actualisation du régime indemnitaire de la filière police :  
actualisation de leurs cadres d'emplois page 22

**ÉDUCATION - JEUNESSE**

- n° 18-24 : Déclaration préalable pour l'école primaire Jules Ferry  
et demande de subvention page 25
- n° 18-25 : Rythmes scolaires : dérogation à la semaine de 4,5 jours page 26

**QUESTION SUPPLÉMENTAIRE**

- n° 18-26 : Ecole Rabelais : promesse de vente avec la société TEOR page 34

**INFORMATION SUR LES DÉCISIONS**

page 36

**QUESTIONS DIVERSES**

\*\*\*\*\*

M. GUYON : Vous avez trouvé sur table une délibération. C'est une délibération de promesse de vente avec une société. Si personne n'y voit d'objections, je la maintiens à l'ordre du jour en question supplémentaire. Je vous remercie.

**DÉTERMINATION ET REPRISE DES RÉSULTATS PRÉVISIONNELS DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2017 AU BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA VILLE D'AMBOISE**

M. GUYON : Détermination et reprise des résultats prévisionnels du Compte Administratif 2017 au BP 2018. Chantal Alexandre

Mme ALEXANDRE : Je vous propose de reprendre les résultats prévisionnels du Compte Administratif 2017 au Budget Primitif 2018, soit :

- \* l'excédent prévisionnel de fonctionnement d'un montant de 2 413 594.17 €
- \* le déficit prévisionnel d'investissement d'un montant de 30 132.41 €

Lors du vote du Budget Primitif 2018, les restes à réaliser sont également repris :

- \* en dépenses pour un montant de 1 765 096.96 €
- \* en recettes pour un montant de 985 525.52 €

Je vous propose de prévoir au Budget Primitif 2018 :

en section d'investissement

- \* en « Excédent de fonctionnement capitalisé » un montant de 809 703.85 €
- \* en « Résultat d'investissement reporté » un montant de 30 132.41 €

Il restera en section de fonctionnement.

- \* en « Résultat de fonctionnement reporté » un montant de 1 603 890.32 €

M. GUYON : Il conviendra de délibérer de nouveau sur ces résultats, lors du vote du Compte Administratif 2017 et du Compte de Gestion, au sein desquels les résultats seront définitivement arrêtés.

Cette délibération a été présentée à la Commission des Finances le 12 Février 2018.

Acceptez-vous ces propositions ?

M. BOUTARD : Nous nous étions abstenus sur le Budget 2017. Quant aux résultats, nous nous abstiendrons aussi sur cette partie.

POUR : 27

ABSTENTIONS : 6 (M. BOUTARD, Mme GUERLAIS, Mme MOUSSET, Mme BATAILLON, M. LEGENDRE, M. BOUCHEKIOUA)

**DÉLIBÉRATION**

Conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif.

Toutefois, entre la date limite de mandatement fixée au troisième alinéa de l'article L.1612-11 du C.G.C.T. et la date limite de vote des taux prévue à l'article 1639 A du Code Général des Impôts (C.G.I.), le Conseil Municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant adoption de son Compte Administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats.

Il est proposé de reprendre les résultats prévisionnels du Compte Administratif 2017 au Budget Primitif 2018, soit :

- \* l'excédent prévisionnel de fonctionnement d'un montant de 2 413 594.17 €
- \* le déficit prévisionnel d'investissement d'un montant de 30 132.41 €

Lors du vote du Budget Primitif 2018, les restes à réaliser sont également repris :

- \* en dépenses pour un montant de 1 765 096.96 €
- \* en recettes pour un montant de 985 525.52 €

Il faut ainsi prévoir au Budget Primitif 2018 :

en section d'investissement

- \* au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » un montant de 809 703.85 €
- \* au compte D001 « Résultat d'investissement reporté » un montant de 30 132.41 €

en section de fonctionnement.

- \* au compte R002 « Résultat de fonctionnement reporté » un montant de 1 603 890.32 €

Il conviendra de délibérer de nouveau sur ces résultats, lors du vote du Compte Administratif 2017 et du Compte de Gestion, au sein desquels les résultats seront définitivement arrêtés.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Accepte ces propositions.

**FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2018**

**M. GUYON** : En parallèle du vote du Budget Primitif, notre assemblée fixe les taux communaux d'imposition de la Taxe d'Habitation (TH), de la Taxe Foncière sur le Bâti (TFB) et de la Taxe Foncière sur le Non Bâti (TFNB), qui, pour 2018, restent inchangés, ce qui fait :

- \* Taxe d'habitation : 17,79 %
- \* Taxe foncière sur le bâti : 26,17 %
- \* Taxe foncière sur le non bâti : 77,84 %

Cette délibération a été présentée à la Commission des Finances le 12 Février 2018. Je mets au vote

POUR : Unanimité

**DÉLIBÉRATION**

En parallèle au vote du Budget Primitif, l'assemblée délibérante fixe les taux d'imposition de la Taxe d'Habitation (TH), de la Taxe Foncière sur le Bâti (TFB) et de la Taxe Foncière sur le Non Bâti (TFNB).

A ce jour, les services fiscaux n'ont pas communiqué aux collectivités territoriales l'état MI 1259 se rapportant à la notification des bases d'imposition, raison pour laquelle le montant de recettes inscrit à l'article 73111 du Budget Primitif 2018, à hauteur de 7 138 301 €, revêt le caractère de prévision.

Il est donc proposé de maintenir les taux d'imposition en vigueur depuis 2005, soit :

**Taux 2018**

- \* Taxe d'habitation : 17,79 %
- \* Taxe foncière sur le bâti : 26,17 %
- \* Taxe foncière sur le non bâti : 77,84 %

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Accepte cette proposition.

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 VILLE D'AMBOISE**

**M. GUYON** : Aujourd'hui, nous allons voter le budget de l'année 2018. C'est un moment important qui intervient après le débat d'orientations budgétaires que nous avons tenu le mois dernier et qui définit les axes essentiels de notre politique communale pour cette année. Mais par les choix qui sont les nôtres, nous engageons

naturellement la commune bien au-delà d'un unique exercice budgétaire. En effet, les investissements marqueront la commune pendant de nombreuses années sur le plan fonctionnel, en matière urbanistique, du point de vue financier également. Ce budget correspond aussi aux priorités que nous avons définies en matière de fonctionnement, pour la cohésion sociale et le développement du territoire, pour l'animation, la culture et le sport, pour l'éducation et l'environnement.

Le rapport d'orientations budgétaires nous a permis de mesurer les éléments du contexte dans lequel nous évoluons ainsi que l'impact des mesures prises à la fois concernant les collectivités locales et nos concitoyens.

Ainsi, ce budget apparaît en rupture avec ceux que nous avons construits ces trois dernières années. Il est en effet marqué par une stabilisation des concours financiers de l'Etat et une dynamique fiscale qui, bien que timide, est orientée à la hausse.

Cela doit nous permettre de reconstituer des marges de manœuvre et de dégager à nouveau une épargne qui nous autorisera à porter des dépenses structurantes pour la Ville et pour le territoire sans recourir à l'emprunt de façon excessive. Il était temps en effet, qu'il y ait une stabilisation des concours de l'Etat et qu'ils ne soient pas toujours régulièrement à la baisse.

Ce budget 2018 confirme le respect des engagements que nous avons pris devant les électeurs en 2014, à la fois quant à l'amélioration du quotidien et quant aux grands investissements, à la fois dans la stabilité des taux d'imposition et dans le travail de bonne intelligence avec la Communauté de Communes. Ainsi, les actions que contient ce budget et les opérations d'investissement qu'il prévoit correspondent pleinement au projet qui est le nôtre pour Amboise.

Ainsi, le budget 2018 peut à la fois être qualifié de « budget de rupture » par la fin, au moins provisoire, de l'effet ciseaux et de « budget de continuité » au regard de la constance du respect des engagements pris à l'égard des Amboisiens.

Il s'agit d'un budget de développement urbain, de responsabilité et de solidarité.

**Un budget de développement urbain**, avec des projets structurants pour la Ville, à commencer par les travaux réalisés sur « Le Garage » qui sera la nouvelle salle dédiée à l'art, mais aussi par la dernière tranche de modernisation du camping municipal, la réalisation d'un important programme de voiries notamment la suite de l'aménagement du mail. Notre budget portera aussi des actions aussi importantes que la révision de la signalétique, 1<sup>ère</sup> tranche, la rénovation de l'éclairage public et le début d'aménagement de l'étang de la Varenne sous Chandon.

**Un budget de responsabilité** avec la volonté de favoriser et valoriser les mobilités alternatives en améliorant la sécurité des usagers. Ce sera le cas avec l'aménagement de la Gare routière à la cité scolaire ainsi qu'avec les travaux des ponts Maréchal Leclerc.

Responsabilité encore par les moyens importants mis par la Ville en matière d'éducation, dans la rénovation des bâtiments de l'école Jules Ferry, dans la suite du programme informatique dans les écoles, le nouveau marché de restauration scolaire avec une part supplémentaire d'alimentation biologique. Responsabilité enfin avec la mise aux normes de bâtiments, le programme d'accessibilité et la sécurisation des accès à la place Michel Debré.

**Un budget de solidarité** aussi avec la constance de notre soutien aux associations locales à la fois financièrement et logistiquement, avec notre appui renforcé au Centre Communal d'Action Sociale, à la Politique de la Ville et à la Prévention de la Délinquance.

Notre politique tarifaire reste différenciée avec un bon nombre de prestations gratuites et d'autres qui tiennent compte du quotient familial.

Nos investissements seront autant de travaux pour les entreprises dont nous espérons qu'elles seront en bonne partie, issues du territoire.

Ce budget portera à nouveau la marque de la mutualisation avec la Communauté de Communes, les services communs créés en 2017 arrivant à maturité cette année, sur 12 mois au total.

De nouveaux services communs devraient voir le jour cette année, toujours dans cette logique, logique qui sera complétée par des groupements de commandes, des mises à disposition et des prestations de services. Ces éléments modifient en partie notre structure budgétaire 2018 à la fois en dépenses et en recettes.

Ce budget sera soumis à votre vote ce soir. Il sera donc à la fois, solidaire et responsable, conforme aux engagements pris en 2014 par l'équipe municipale. Il poursuivra la stratégie budgétaire que nous avons définie, qui permet de diversifier nos ressources en valorisant notre patrimoine et notre personnel.

La Ville d'Amboise continuera à se désendetter tout en proposant des services nombreux, de qualité et bien souvent des services offerts à l'ensemble des habitants du territoire.

Ce budget est aussi fait de vigilance quant aux décisions nationales et à leur impact possible sur le plan financier tant pour ce qui concerne la fiscalité locale que les politiques sectorielles et la politique en matière d'emploi.

C'est un budget qui sera également soumis à votre vote sans augmentation des taux d'imposition. Nous devons cela à une gestion extrêmement rigoureuse de notre budget par les élus et les services et je souhaite que cette rigueur se poursuive car c'est bien elle qui nous permet de porter des dépenses structurantes et de financer nos priorités en matière de fonctionnement.

Je renouvelle mes remerciements aux collègues, Chantal Alexandre, adjointe chargée des finances et aux services, à la fois la DGS et le service des finances.

Chantal Alexandre vous présentera tout à l'heure ce budget de façon détaillée, mais on peut en retenir dès maintenant les principales caractéristiques :

- C'est un budget global de 24 170 049 €, en hausse de 0,21 % par rapport au budget d' l'an passé
- Les charges de personnel constituent le premier poste de dépenses pour 9 942 602 €, soit 41 % de ce budget global
- Des dépenses réelles de fonctionnement maîtrisées, en hausse de 0,65 %
- Des recettes réelles de fonctionnement, en hausse de 2,7 %
- Une stabilité des dotations et participations
- Un autofinancement prévisionnel supérieur à 2 millions d'euros
- Un haut niveau d'investissement : 6,1 millions prévus, dont 4,4 millions de nouveaux investissements
- Un recours maîtrisé à l'emprunt (1 062 000 € d'emprunt nouveau pour 1 000 000 € de remboursement de capital) limitant la charge financière qui pèse sur la section de fonctionnement
- Et enfin, je le répète : des taux d'imposition communaux stables depuis 2005.

Mme ALEXANDRE : Le Débat d'Orientations Budgétaire de janvier a énoncé le contexte du Budget :

- Maintien des dotations de l'Etat et des dotations de soutien à l'investissement local
- Une incertitude quant à la réforme de la Taxe d'Habitation, pas pour 2018 parce qu'elle sera compensée, mais c'est moins 30 % pour 80 % des foyers, et la suite, on ne sait pas comment cela sera compensé

Les priorités politiques du Budget Primitif 2018 :

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement
- Maintien d'un haut niveau d'investissement

- Pas d'augmentation des taux de fiscalité

On a un budget de 24 170 049 €. On a les recettes : 17 millions, les dépenses 15 millions, la différence 2 millions, c'est l'autofinancement qui permet de couvrir le remboursement du capital de la dette et une partie des dépenses d'investissement.

On a une répartition par fonction :

- Les services généraux qui travaillent pour l'ensemble des services : 35 %
- Le plus gros poste : Jeunesse -Education : 18 %
- Aménagement Urbain 16 %
- Sports 9 %
- Culture 7 %
- Sécurité salubrité Publique 4 %
- Social – CCAS 4 %
- Economie – marché 4 %
- Et les opérations non ventilables, c'est la dette : 3 %

Vous avez ensuite un tableau avec les chapitres, libellés et les montants :

#### **DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

011 – Charges à caractère général	3 813 446 €
012 – Charges de personnel	9 942 602 €
014 – Atténuation de produits (reversements de fiscalité)	169 474 €
65 – Autres charges de gestion (contingent incendies, subventions aux associations ... )	1 273 785 €
66 – Charges financières (intérêts de la dette)	265 000 €
67 – Charges exceptionnelles (secours et dots)	12 700 €
023 – Virement à la section d'investissement (excédent des recettes) sur les dépenses de fonctionnement	1 782 059,98 €
042 – Opérations d'ordre (dotation aux amortissements)	710 000 €
<i>Soit un total de dépenses de</i>	<i><u>17 969 066,98 €</u></i>

#### **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

70 – Produits des services (versement de la CC : mutualisation)	1 909 104 €
73 – Impôts et Taxes	10 450 846 €
74 – Dotations et Participations (Etat, Région, Département)	3 216 441 €
75 – Autres produits de gestion (loyers)	134 200 €
013 – Atténuation de charges	230 000 €
76 – Produits financiers	14 711 €
042 – Opérations d'ordre (travaux en régie)	410 701 €
002 – Résultat reporté (excédent de fonctionnement)	1 603 063,98 €
<i>Soit un total de recettes de</i>	<i><u>17 969 066,98 €</u></i>

#### **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

13 – Subventions d'investissement (Etat, Région, Département, Amende de police)	923 708 €
16 – Emprunts et dettes assimilés	1 061 686,02 €
23 – Immobilisations en cours (avance sur marché)	50 000 €
27 – Autres immobilisations financières (VVF)	96 000 €
10 – Dotations, fonds divers, réserves (FCTVA....)	763 000 €
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé (excédent N-1)	809 703,85 €
024 – Produits des cessions	140 000 €
021 – Virement de la section de fonctionnement (excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement)	1 782 059,98 €
040 – Opération d'ordre entre sections (amortissement)	710 000 €
Restes à réaliser N- 1	985 525,52 €
<i>Soit un total de</i>	<i><u>7 321 683,37 €</u></i>

Les Investissements :

- C'est un peu plus de 6 millions d'investissements cette année.
- 4 millions d'investissements nouveaux
- 1,7 million de restes à réaliser
- 400 000 € en régie municipale

M. GUYON : Sont prévus cette année au Budget 2018 :

- 700 000 € pour l'aménagement des ponts pour les cyclistes et piétons, prévus sur 2 exercices
- 785 000 € pour faire du « Garage », un centre d'art et d'exposition. Les travaux doivent commencer le 19 mars prochain
- 550 000 € pour l'aménagement du campus scolaire avec la halte routière
- 352 000 € de travaux de voirie
- 285 000 € d'isolation de bâtiments notamment l'école Jules Ferry
- 122 000 € pour la poursuite de l'aménagement du mail
- 183 000 € pour l'accessibilité et la sécurisation
- 80 000 € pour l'éclairage public et 90 000 € pour la signalétique, 1<sup>ère</sup> tranche. Pour arriver au bout, il nous faudra dépenser, à la louche, 350 000 €, ce qui n'est pas rien.
- 50 000 € pour le maraîchage prévu aux Varennes du Four à Chaux et 40 000 € pour l'aménagement du plan d'eau à la Varenne sous Chandon. Là encore, ce sera sur plusieurs années.

Mme ALEXANDRE : **DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

20 – Immobilisations incorporelles (études, licences informatiques)	40 000 €
21 – Immobilisations corporelles (travaux sur les bâtiments, Achat matériel... )	1 944 771 €
23 – Immobilisations en cours (travaux en cours)	2 030 982 €
16 – Emprunt et dettes (capital de la dette)	1 100 000 €
040 – Opérations d'ordre (travaux en régie)	410 701 €
001 - Solde d'exécution (déficit d'investissement de N-1)	30 132,41 €
Restes à réaliser de N – 1	1 765 096,96 €
<u>Soit un total de</u>	<u>7 321 683,37 €</u>

M. GUYON : Je vais vous donner la parole, Monsieur Boutard.

M. BOUTARD : Merci, Monsieur le Maire. Sur le Budget Primitif 2018, pour commencer, je vais parler un peu des informations générales. Page 3 du budget, il y a quelques indicateurs qui sont toujours bons à regarder et observer, à prendre avec un certain recul puisque, effectivement, l'INSEE nous annonce une diminution du nombre d'habitants de la Ville mais pour autant, le calcul de la DGF subit un écart de 500 habitants. Il faudrait que l'Etat et l'INSEE se mettent d'accord !

Tout simplement, Monsieur le Maire, il y a des points de préoccupations, tout de même dans les indicateurs. Effectivement, comme l'a dit Madame Alexandre, tout à l'heure, sur le potentiel fiscal et financier, on n'a pas beaucoup de leviers, parce que dans peu de temps, même si on augmente les taxes, même si on augmente la taxe d'habitation, dans peu de temps, cela ne concernera plus personne. Comme je le rappelle, et dans le Débat d'Orientations Budgétaires, nous en avons parlé, l'Etat fait le choix de retirer la prise de décision de la fiscalité aux communes. C'est quand même un peu fort ! Puisque vous n'êtes pas remercié vous-même d'avoir maintenu le même taux d'imposition depuis 2005. Vous auriez pu l'augmenter il y a deux ans et la compensation aurait été d'autant plus importante. La décision de ne pas l'augmenter n'est pas reconnue par l'Etat en tant que telle et pas plus récompensée. Quand même et vous le savez, ce budget est assez similaire à celui de 2017 avec des restes à réaliser très importants. On sait pourquoi, ce sont les plus gros travaux du mandat... enfin, dépêchez-vous parce que si ça continue, vous ne pourrez pas les inaugurer avant 2020. Ça vous laisse un petit peu de temps...

M. GUYON : Vous vous préoccupez beaucoup de notre avenir....

M. BOUTARD : Non, mais que l'on comprenne bien qu'il y a de chiffres qui sont très importants mais qui sont aussi des restes à réaliser, c'est-à-dire que ce sont des travaux qui sont entamés et qui ne sont pas terminés. Donc, les engagements sont pris mais ils ne sont pas terminés et c'est ce qu'on appelle les restes à réaliser et ils sont importants.

Sur le budget de Fonctionnement, Monsieur le Maire, il y a toujours un point très important au budget, ce sont les charges de personnel. Il faut quand même relever que les moyennes nationales ont toutes été revues à la baisse, je ne sais pas si vous avez fait attention, sauf une, c'est l'encours de la dette qui a explosé dans les indicateurs. Donc, c'est quand même le révélateur que les communes ont tiré un maximum sur le fonctionnement mais pas sur la dette, bien au contraire. Elle explose ! Pour la Ville d'Amboise, elle reste largement inférieure à la moyenne, d'ailleurs, plus vous avancez dans le temps, plus je trouve que vous avez une gestion à la « André Chollet », un peu bon père de famille !

M. GUYON : Voulez-vous que je vous fasse un rappel des investissements de l'équipe municipale dans laquelle je me trouve depuis 2001, il y en a un paquet : la rue Bretonneau, la médiathèque, l'école Rabelais/Richelieu....

M. BOUTARD : Vous étiez dans l'équipe de Monsieur Chollet, cela ne peut pas être un reproche

M. GUYON : En tout cas, je ne commets pas d'imprudences budgétaires

M. BOUTARD : Voilà, c'est cela. Nous ne sommes pas d'accord, je l'ai dit, sur un certain nombre de projets sur la forme et sur le fond pour certains, mais je le redis parce que j'ai même eu le reproche de certains amboisiens qui vous sont sans doute très hostiles d'avoir reconnu que le budget était un budget sain sur sa conception, on peut le dire sans pour autant être d'accord sur le fond des dossiers. Je dirais que le budget est sain mais nous n'aurions pas la même façon de dépenser que vous.

M. GUYON : Ça fait partie de nos différences

M. BOUTARD : Ça fait partie de nos différences. En tout cas, pour les charges de personnel, on arrive quand même à 64,24 % des dépenses réelles de fonctionnement. C'est un projet politique de dire à un moment donné, il va falloir... quand on impose aux collectivités et on ne sait pas ce qu'on va devenir dans très peu de temps sur les aspects budgétaires de la recette par rapport à l'Etat, on va bien être obligé à un moment donné de se poser la question quelle politique doit-on mener sur nos personnels, ce qui n'enlève pas la qualité des personnels premièrement, je l'ai toujours dit et deuxièmement, ce qui va quand même contraindre les collectivités à un moment donné, à regarder leurs services publics de proximité différemment. On va y être obligé, je pense dans les 10 ans qui viennent. A la mesure où c'est parti, on y arrivera.

Sur les parties un peu plus budgétaires : on pourrait lire le budget de trois façons. On pourrait prendre les parties détaillées, prendre sa calculette, faire les différences. Il y a une deuxième méthode : regarder les grandes têtes de chapitre et reprendre sa calculette pour faire les différences et puis il y a une troisième méthode que nous avons tous choisie qui est l'intérêt du Débat d'Orientations Budgétaires, les projets, comment sont-ils retranscrits dans le budget ?

Sur le fonctionnement, Monsieur le Maire, le premier point, la charge de personnel ne peut pas se diminuer comme ça et ceux qui croient qu'ils pourraient en un claquement de doigt diminuer la masse budgétaire, ne sauraient pas comment fonctionne une collectivité, mais c'est une étape, une réflexion qu'il faudra engager à nos yeux.

Le deuxième point sur le fonctionnement : vous avez fait un effort sur les charges plutôt matérielles, à caractère général, mais je crois qu'on a atteint presque « l'os »,

quand on regarde les chiffres et qu'on fait des comparatifs avec les autres communes et là aussi, il faudra à un moment donné, dire aux amboisiens, qu'il y a un certain nombre de choses qui coûtent et qui seront de plus en plus difficiles à faire  
Je n'aime pas la vision idéaliste, je préfère la vision pragmatique et sur votre budget, je pense qu'il faut le dire, sur la partie fonctionnement, on va arriver à l'os....

Sur la partie investissement, les grands projets posent quand même un certain nombre de questions qui auront pour un d'entre eux, un impact sur le fonctionnement dans les prochaines années. Je veux parler du « Garage ». Le Garage, vous envisagez 750 000 € de travaux et je ne vais pas revenir sur ce qu'il a déjà coûté. Il aura coûté quand même assez cher ce garage, il va devenir un monument emblématique de la Ville. Mais en tout cas, il y aura à ce garage, par rapport aux autres, un impact plus important sur son fonctionnement lui-même. Et étant donné que le budget, la part de fonctionnement pour les dépenses, je me dis comment allez-vous faire pour pouvoir entretenir et maintenir un service, parce que cela demande un peu l'argent pour entretenir un centre culturel d'expositions et d'art contemporain, comment allez-vous faire par rapport au budget que vous nous présentez aujourd'hui... Cet investissement-là pourrait demander un fonctionnement par rapport aux autres investissements, comment allez-vous faire l'année prochaine pour mettre une part de fonctionnement et pouvoir continuer sur le même rythme... . Voilà, c'est la première question.

Vous avez parlé aussi de la bonne intelligence avec la Com Com, la mutualisation, on en reparlera en Communauté de Communes, bien sûr, pour faire un premier point d'étape. La mutualisation arrivera, à un moment donné à son terme, sinon, ce serait la fusion complète de la Communauté de Communes et de la Ville d'Amboise, ce qui n'est pas possible de fait, mais en tout cas là aussi, il faut qu'on arrive dans le cadre de la mutualisation et que la Ville d'Amboise aussi réfléchisse à savoir comment nous pourrions apporter des services supplémentaires à la population. La mutualisation est bien, elle a caractère souvent administratif, d'organisation administrative mais pour qu'elle soit ressentie, comprise, admise même parfois par la population, il faut qu'il y ait en même temps une ouverture sur des services publics ou une réorganisation du service public qui montre l'utilité de la mutualisation. La dernière fois, Monsieur le Président de la Communauté de Communes m'avait répondu sur la capacité de répondre plus rapidement au paiement des factures, je dirais que cela concerne un épiphénomène de notre population. Donc, il faudra là aussi, et pourquoi je parle de la mutualisation sur la part investissement, c'est qu'il faudra aussi réfléchir, peut-être, sur de la mutualisation d'autres achats ou d'autres carnets de commandes qui concernent les investissements.

Je vais parler d'un sujet qui a un peu animé la dernière commission Voirie : la signalisation.

Je pense, Monsieur le Maire, que vous devriez venir à une commission voirie et faire une commission spéciale sur ce sujet. Vous savez pertinemment que nous étions d'accord sur l'idée d'un diagnostic, on en a souvent parlé et puis, on nous a présenté une première étape qui est soi-disant dans le diagnostic mais qui était déjà une première solution, ce n'est plus vraiment du diagnostic et je pense que ce serait bien, étant donné la dernière commission voirie, je vous demande plus solennellement ce soir, de faire une commission spéciale signalisation pour bien faire comprendre aux élus quel était votre processus de décision et quel outil ? et deuxièmement, s'il est discutable ou pas ? S'il est négociable ou pas par rapport à ce que nous avons vu l'autre jour et je pense que, on ne va pas faire un conseil municipal qu'avec la commission Voirie, je ne vais pas donner de noms, ce serait bête et mesquin, mais je pense que, et dans votre équipe, et dans notre équipe, certaines questions se sont posées et je pense que vous devriez venir y apporter des réponses sur ce grand sujet qu'est la signalétique et qui va coûter 350 000 € au total. Sur le mail, je n'ai pas bien compris les travaux, sauf si ce sont des travaux de trottoirs

M. GUYON : Oui

M. BOUTARD : Nous avons été surpris, Monsieur le Maire, que vous ne nous parliez pas de la deuxième étape du parking du mail qui avait été annoncée l'année dernière sur deux exercices : c'est-à-dire une première étape puis une deuxième étape. Cette deuxième étape est reportée. Nous ferons un premier petit bilan de la première étape. Vous avez peut-être eu raison de la reporter. Parce que sur cette première étape, je crois qu'il y a un certain nombre d'amboisiens et nous-mêmes d'ailleurs, qui n'ont pas été trop satisfaits des travaux qui ont été faits. Pas sur la qualité du bitume ou des trottoirs mais sur, comment ils sont aménagés, ils sont accidentogènes à certains endroits, et deuxièmement, il faudra quand même, au-delà de la signalisation, à un moment donné, qu'on réfléchisse sans doute à un parking relais en début de l'île pour la saison touristique parce qu'on a diminué un certain nombre de places. Là aussi, je pense qu'en commission voirie, on est prêt à réfléchir ensemble pour trouver les bonnes solutions.

Voilà, Monsieur le Maire sur cette partie budget.

Je crois que dans sa globalité, ce qui nous divise ce soir, ce sont les projets que vous voulez mener, je ne vais pas revenir sur le projet du pont qui est déjà bien entamé en ce qui vous concerne. Je vous répète simplement au nom de notre groupe ce soir, une réflexion, qu'il faudra très vite mener, c'est son intégration sur le mail, la desserte des véhicules sur l'île d'Or et son intégration sur le bout des ponts.

D'ailleurs Monsieur le Maire, sur le Bout des Ponts, il faudra demander au Département de réfléchir à l'aménagement du rond-point de la gendarmerie, entre autres, pour les vélos. Je le prends souvent, je ne le prends plus et sur ce point là, je pense qu'il faudra saisir le Conseil Départemental, avoir une vraie réflexion. Pourquoi nous insistons sur ce point ? C'est qu'il sera dans la réelle continuité, quel que soit l'aménagement. Que ce soient trottoirs rassemblés comme sur le Pont Mirabeau, piétons, cyclistes d'un côté, la voie circulante d'un autre côté, que ce soit la séparation, que ce soit ce que vous voulez.. en tout cas, il faudra.. ce n'est pas une volonté politicienne....

M. GUYON : Non, mais j'entends bien que vous êtes en train de transformer le vote du budget en méga commission voirie....

M. BOUTARD : Le budget Voirie, si ma mémoire est bonne, de réfection de la voirie pure, a quand même un peu diminué.

M. GUYON : Il y a la cité scolaire, c'est quand même de la voirie

M. BOUTARD : Sur la réfection pure des espaces de voirie, le budget diminue cette année parce que vous mettez le paquet sur de la nouvelle voirie. Vous n'allez pas me dire que vous allez faire de la réfection de voirie à la Cité Scolaire ou alors, je n'ai rien compris

M. GASIOROWSKI : Si. La partie communautaire, si.

M. BOUTARD : Mais on n'est pas à la Communauté de Communes, ici. C'est bien un nouvel aménagement, on est bien d'accord et donc ça concerne une grosse partie de voirie.

Maintenant, il y a quand même deux autres regrets. J'aurais aimé, Madame Gaudron, que vous répondiez avant le budget à la proposition qui avait été faite de nous faire un point étape sur la politique de la Ville. Vous aviez dit que vous le feriez avant, on ne l'a pas eu et ce qui aurait bien, c'est de l'avoir au moins avant le Compte Administratif. Je renouvelle, mais cela aurait bien avant le budget parce que quand on regarde le budget, la présentation ce soir, on a l'impression qu'il n'y a pas de politique sociale.

M. GUYON : Comme vous y allez !

M. BOUTARD : Quand on voit la présentation, les aspects de politique sociale sont très peu mis en avant. Et deuxièmement, sur le sujet dont Madame Gaudron a une délégation, nous n'entendons plus parler du nouveau site Interne. Il y a deux ans, vous aviez mis un projet pour la création d'un nouveau site Internet. On ne l'a pas vu arriver et on n'en parle plus. Cela pourrait être anecdotique le site Internet mais cela ne l'est pas et en parlant de cela, Monsieur le Maire, j'attire votre attention parce que sur le site de la Ville, les conseils municipaux concernant le budget ne sont pas mis en ligne. Je trouve cela dommage pour les amboisiens. Sur l'année 2016 et l'année 2017, les deux conseils municipaux ne sont pas mis en ligne. Il y a un petit onglet, budget de la Ville et le dernier, c'est 2015. Je pense que c'est bien pour les habitants, qu'ils aient accès à cette information. Je vous le dis clairement parce que, vous savez des esprits chagrins, il y en a partout. Vous pouvez dire que les élus ont sans doute des choses à dire....

M. GUYON : A priori, les élus ont toujours quelque chose à dire... Sur le regret que vous avez exprimé sur la politique sociale, la politique de la Ville, Isabelle Gaudron va répondre..... Pendant un certain nombre d'années, avant le vote du budget, chaque adjoint présentait son projet dans sa délégation et à voir, je le dis sans aucune malice et à voir la tête des gens que j'avais en face de moi, des soupirs, il y en a eu, c'était long mais je trouvais cela intéressant. On va y revenir et vous en aurez pour votre temps !

Vous avez parlé du Garage, c'est un gros investissement, on sait très bien que le fonctionnement va coûter, ça fait l'objet d'un certain nombre de discussions. C'est comme pour le reste, on va être très attentif. Vous savez, on a dit la même chose pour la médiathèque. Cela a été un très gros investissement. La Médiathèque, elle fonctionne et on s'en sort et pour beaucoup de choses, comme cela.

Une autre question que vous avez abordée. Comment apporter des services supplémentaires à la population d'Amboise ? Alors, tout cela est un peu contradictoire avec votre souhait d'apporter un certain nombre de restrictions notamment au budget de fonctionnement et quand je regardais tout à l'heure, les moyens généraux, 35 %, dans les moyens généraux il y a des services à la population qui sont demandés, qui seront toujours demandés. Je rappelle que dans notre budget, qu'il s'agisse d'investissement ou de fonctionnement, on essaie de maintenir un très haut niveau d'investissement. On sait très bien que cela produit du travail aux entreprises et que le travail des entreprises, c'est de l'emploi. On essaie de maintenir un haut niveau de services aux amboisiens et pas seulement aux amboisiens, mais à l'ensemble du territoire, c'est clair. Alors comment apporter des services supplémentaires à la population d'Amboise ? Il n'y a pas de recette miracle, il faut des services qui fonctionnent et des services qui fonctionnent, ça consomme du fonctionnement, même quand on rabote, comme vous l'avez dit, jusqu'à l'os et c'est ce que nous faisons. Ça fait des années que nous le faisons

Avant de donner la parole à Michel Gasiorowski et à Isabelle Gaudron, je voudrais aussi vous dire que, en voirie, vous avez dit, il semble que le diagnostic ne soit pas discutable. Non. Il n'est pas discutable.

M. BOUTARD : Je vais vous dire clairement. Effectivement, la phase 2 qu'on nous a envoyée sans nous envoyer la phase 1, ce qui a provoqué d'ailleurs certaines inquiétudes pour certains d'entre nous.... vous ne nous avez pas envoyé la phase 1 qui est le réel diagnostic de ce qu'il y a dans... la signalisation et quels sont les voies sans doute qui posent problème..

M. GUYON : Dans la signalisation actuelle, tous les points posent problème

M. BOUTARD : On nous a envoyé une phase 2 qui fait partie du diagnostic, mais qui, elle est la proposition d'une réelle signalétique. C'est sur ce point là Monsieur le Maire où je pense et je vous y invite..

M. GUYON : Le diagnostic a posé un certain nombre de.... On nous a dit « ça, c'est pas conforme » : l'ordre des panneaux sur un mat, il y a des normes à respecter, des distances, des caractères, de couleurs et pour un certain nombre de couleurs, ce n'est même pas négociable, c'est l'ABF qui impose les couleurs... pour le reste, ça répond à des règles, à des normes qui ne sont pas discutables et le travail du Cabinet qui a fait un travail assez extraordinaire et cela a coûté cher, 25 000 €. Le travail du cabinet, c'était dans le diagnostic de nous dire que : ça c'est faux, ça c'est faux.. ce n'est pas discutable, parce que les caractères ne sont pas bons, on ne peut pas mélanger des caractères italiques avec des caractères droits, il faut mettre le nom des monuments en lettres minuscules y compris les premières... à tel endroit, ce n'est pas la peine de flécher tel emplacement, c'est beaucoup trop loin.. ça se fera après, il y a des panneaux globaux qu'on peut poser à chaque entrée de ville.. je sais que dans chaque administré sommeille un spécialiste en tout ! Soyons prudents de ce côté là. Je fais confiance de temps en temps à des spécialistes qui me disent que là que c'est incontournable, vous avez des règles. On n'en a pas discuté... il y a des moments où il y a des choses qui ne sont pas discutables

M. BOUTARD : oui, Monsieur le Maire, mais le sujet n'est pas là. C'est pour cela que je vous invite à provoquer une commission voirie, spécialement sur la signalisation. Je pense qu'il y a eu dès le début, une incompréhension sur la phase 1 du diagnostic qu'on n'a pas vue, qui ne nous a pas été présentée, on est passé tout de suite à la phase 2 qui est celle où on nous propose un nouveau mobilier urbain, qui est celle qui propose des couleurs, on nous propose des totems... nous avons été un certain nombre à dire, c'est bien gentil ce que vous nous proposez, mais dites-nous et vous l'avez fait, de façon rapide, mais vous l'avez fait, quelle est la conclusion de la phase 1 pour qu'on comprenne. On ne peut pas faire des choix. Il y a un problème, on trouve des solutions. Quand on ne pose pas le problème, je ne sais pas donner les solutions. En tout cas, vous avez des propositions et dans les propositions, sur le mobilier...

M. GUYON : Alors dans les propositions sur le mobilier : la hauteur des panneaux, la dimension des panneaux est normalisée... la hauteur des panneaux est imposée à 2,20 m par l'ABF ou bien sur le bandeau entre le premier niveau et le deuxième niveau... la couleur est imposée par l'ABF. Il reste peu de marges de manœuvre.

M. BOUTARD : Quand vous voulez. C'est une proposition honnête.

M. GUYON : Je vous promets qu'il y a des commissions voirie où je serai présent et où je donnerai mon avis autrement qu'en Conseil Municipal. Je vais donner la parole à Michel Gasiorowski pour terminer là-dessus et ensuite, Isabelle Gaudron

M. GASIOROWSKI : Je voudrais simplement dire à propos du parking du mail fait en dehors de la période touristique, et qu'à la fin du chantier est prévu un marquage en résine. Or, étant donné que Noël arrivait, l'entreprise nous a fait un marquage provisoire en peinture et ce n'est pas plus mal, car effectivement on entend les remarques des gens, on a dit qu'après la Foire de Printemps, si le temps le permet, certaines places vont être réorganisées de façon à les rendre plus larges et ce sera fait en résine. Je rappelle quand même que depuis les travaux du parking du mail, on a mis à disposition le parking bus pour les VL le dimanche, on a bien une trentaine de places et ça fonctionne. On maintient et si on si on perd des places sur le parking du mail aménagé aujourd'hui, pour le dimanche, on les rattrape sur le parking bus. Je tenais à le préciser. Les remarques ont été prises en compte avec les services et certaines places vont être réorganisées pour les rendre plus larges et elles seront faites en résine

M. GUYON : Il a été convenu de tenir compte davantage du confort de l'utilisateur et c'est pour cela qu'un certain nombre de places allaient être réaménagées et que le marquage allait être modifié.

M. GAUDRON : Nous sommes en partenariat avec l'Etat pour la Politique de la Ville. Le comité de pilotage regarde tous les dossiers. On reste dans l'enveloppe de l'année dernière et l'Etat aussi. On aura une commission qui présentera les dossiers qui seront financés.

En 2018, ce sera le mi-parcours de ce contrat et on s'est engagé avec l'Etat à faire une évaluation, ce sera l'année d'évaluation. Ce sera un moment important. L'évaluation a un intérêt, c'est que c'est aussi un moyen de réorienter un certain nombre d'actions qu'on veut mener, je pense notamment aux actions sur l'emploi par exemple qui ne nous satisfont pas et on aura l'occasion d'en reparler et peut-être décider d'autres acteurs pour pouvoir travailler sur ces actions là. Les deux quartiers prioritaires d'Amboise, c'est la moitié des chômeurs de la ville. C'est un vrai sujet. Même si la reprise économique est là, il y a encore des gens qui sont au chômage et il faut pouvoir travailler de manière différente.... J'ai rencontré Pôle Emploi pour travailler sur ce sujet et l'évaluation à l'intérêt de modifier les actions qu'on a pu menées

On a parlé de signalétique et sur ce sujet là, on mène une réflexion sur l'information dans l'espace public. Les sucettes qu'on a, ce sont des contrats et très anciens on a plusieurs contrats et je m'interroge sur ces contrats, sur les emplacements, est-ce que ce sont toujours les bons ? Je pense aussi un outil plus performant, avec du numérique qui serait plus adapté. Arrêter de mettre des banderoles partout sur les barrières du pont. Trouver d'autres formes de communication, on est en train d'y travailler et ce qui serait intéressant, ce serait de travailler de concert avec les questions de signalétique, les totems... il y a un certain nombre de choses sur lesquelles il va falloir travailler

Pour le sujet du site : c'est un dossier transversal un peu technique et vous évoquiez, Monsieur Boutard, un service supplémentaire qui soit en lien avec la Communauté de Communes et la Ville. Il y en a au moins un qui sort, je pense au Fab'Lab. Nous sommes sur un service supplémentaire, nouveau, pour les habitants pour qu'ils puissent avoir accès à tous les outils numériques. On est vraiment là au cœur d'un projet nouveau. L'ouverture du Fab'Lab, c'est vraiment un lieu dédié à tous les usages du numérique qu'on peut trouver aujourd'hui avec une partie qui va être à côté de la Poste. Et l'objectif aussi, dans le cadre de la Politique de la Ville et en partenariat avec la communauté de communes, c'est que deux ateliers numériques se sont ouverts dans les deux quartiers prioritaires de la Verrerie et de la Patte d'Oie. C'est bien un service supplémentaire et on a pu aller sur ce nouveau service aux habitants parce que nous étions partenariat Ville/Communauté de Communes

M. CADÉ : Le site WEB de la Ville est en travaux. Le site doit sortir au premier semestre 2018. C'est un peu plus long que prévu parce que la réorganisation était plus conséquente que ce que l'on pensait. C'est un site tout à fait moderne, qui tient compte des nouveaux dispositifs et qui sera aussi bien accessible sur PC, sur tablette ou sur téléphone, ce qui aujourd'hui n'est pas le cas. C'est en très bonne voie, il sera couplé avec un site internet pour les agents municipaux et avec des services comme celui qu'on teste sur les prises de rendez-vous pour les cartes d'identité et passeports. Il y en aura d'autres qui seront mis en place au 1<sup>er</sup> semestre 2018.

M. BOUTARD : Je vous ai parlé de services publics dans le cadre de la mutualisation. J'ai été clair. J'ai dit, si vous voulez que la mutualisation soit bien comprise, acceptée par les gens, elle ne peut pas avoir un caractère administratif c'est-à-dire le rapprochement des services des finances, des services de l'Urbanisme qui ne sont que des organisations internes à nos structures. Il faut qu'à un moment donné, elle puisse apporter un service supplémentaire, du palpable. Ça ne veut pas dire obligatoirement plus de personnel.

Sur la médiathèque, vous avez fait le comparatif entre la Médiathèque et la Salle d'exposition. La Médiathèque, c'était le report de la bibliothèque vers la médiathèque, ce n'était pas vraiment un service public, c'est quand même un service public....

M. GUYON : Quand même, quand on est passé de la bibliothèque qui était rue de la Concorde à la Médiathèque qui est un autre outil du savoir que celui qui était ici, ce

n'est quand même pas la même chose et j'ai entendu la même chose « attention, casse-cou, on ne va pas la faire fonctionner... »

M. BOUTARD : C'est un service complètement nouveau... Je pose la question, je ne fais pas un procès d'intention. Et vous savez pourquoi ce lieu ? Il faudra quand même sur un service nouveau, se poser la question dans un contexte budgétaire qui est quand même contraint

M. GUYON : Qu'un budget soit contraint n'empêche pas d'aller de l'avant. On va mettre au vote

M. BOUTARD : Monsieur le Maire, est-ce qu'on ne pourrait pas faire un vote global ?

M. GUYON : Pour que la situation soit claire pour tout le monde, nous avons présenté les dépenses de fonctionnement, les recettes de fonctionnement puis les dépenses d'investissement et les recettes de d'investissement. Maintenant, on va faire un vote global de tout le budget et je vais donc demander sur ce budget, sur cette présentation qui a été faite avec les chiffres qui ont été donnés que je rappelle :

- 17 969 066.98 € en dépenses et en recettes de fonctionnement
- 7 321 683.37 € en dépenses et en recettes d'investissement

Pour ce budget tel qu'il a été présenté avec les chiffres que je vous ai donné, je mets au vote :

POUR : 27

ABSTENTIONS : 6 (M. BOUTARD, Mme MOUSSET, Mme GUERLAIS, M. BOUCHEKIOUA, Mme BATAILLON, M. LEGENDRE)

### **DÉLIBÉRATION**

Le Budget Primitif 2018 intègre les résultats d'exécution du budget précédent.

Pour le Budget de la Ville, les résultats prévisionnels 2017 font ressortir :

* un excédent de fonctionnement estimé à	2 413 594.17 €
* un déficit d'investissement estimé à	30 132.41 €

Les reports d'investissement, également dénommés restes à réaliser, sont repris au Budget Primitif 2018 :

* en dépenses pour un montant de	1 765 096.96 €
* en recettes pour un montant de	985 525.52 €

Ce budget s'inscrit dans une démarche de sincérité et de rigueur budgétaire tout en s'attachant à améliorer la qualité du service public et en lançant un ambitieux programme d'investissement sur plusieurs années.

Le détail des opérations figure au budget.

#### **AU TOTAL :**

* Dépenses de fonctionnement :	17 969 066.98 €
* Recettes de fonctionnement :	17 969 066.98 €
* Dépenses d'investissement :	7 321 683.37 €
* Recettes d'investissement :	7 321 683.37 €

Le Budget Primitif est voté par chapitre et sera détaillé par article.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Approuve le Budget Primitif 2018 de la Ville d'Amboise.

### **AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ACA FOOT**

M. GUYON : Avenant à la convention ACA FOOT, Brice Ravier

M. RAVIER : La Commune d'Amboise entend poursuivre un soutien actif aux associations, à leurs projets, à leur développement, aux manifestations qu'elles organisent. Aussi, une collectivité territoriale doit conclure une convention avec tout organisme de droit privé bénéficiaire d'une subvention lorsque son montant annuel excède 23 000 €.

C'est dans ce cadre qu'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens a été signée le 3 mars 2017 avec l'ACA FOOT.

L'article 3 de cette convention précise que le montant de la subvention allouée pour 2018 doit être réajustée lors du vote du Budget Primitif.

Ainsi, la Commune d'Amboise décide de proposer l'octroi d'un montant de subvention égal à :

- ♦ 26 400 € pour L'ACA FOOT,

Le versement de cette subvention ne peut être effectué qu'après la signature d'un avenant à la convention pluriannuelle 2017-2019 entre la Commune et l'ACA Foot, convention approuvée par délibération du 28 Février 2017.

Cette délibération a été présentée à la Commission des Finances le 12 Février 2018.

- Approuvez-vous l'attribution de cette subvention qui est prévue au Budget Primitif 2018 de la Commune d'Amboise ?
- Autorisez-vous le Maire à signer l'avenant à la convention pluriannuelle 2017-2019 entre la Ville d'Amboise et l'ACA FOOT ?

M. GUYON : Je mets au vote

POUR : Unanimité

### **DÉLIBÉRATION**

La Commune d'Amboise entend poursuivre un soutien actif aux associations, à leurs projets, à leur développement, aux manifestations qu'elles organisent.

Aussi, une collectivité territoriale doit conclure une convention avec tout organisme de droit privé bénéficiaire d'une subvention lorsque son montant annuel excède 23 000 €.

C'est dans ce cadre qu'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens a été signée le 3 mars 2017 avec l'ACA FOOT.

L'article 3 de cette convention précise que le montant de la subvention allouée pour 2018 doit être réajustée lors du vote du Budget Primitif.

Ainsi, la Commune d'Amboise décide de proposer l'octroi d'un montant de subvention égal à :

- ♦ 26 400 € pour L'ACA FOOT,

Le versement de cette subvention ne peut être effectué qu'après la signature d'un avenant à la convention pluriannuelle 2017-2019 entre la Commune et l'ACA Foot, convention approuvée par délibération du 28 Février 2017.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Approuve l'attribution de cette subvention qui est prévue au Budget Primitif 2018 de la Commune d'Amboise,
- Autorise le Maire à signer l'avenant à la convention pluriannuelle 2017-2019 entre la Ville d'Amboise et l'ACA FOOT.

\*\*\*\*\*

**CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS  
ENTRE LA COMMUNE D'AMBOISE ET L'ACA FOOTBALL  
Avenant n° 1 à la convention en date du 3 mars 2017**

Entre les soussignés :

La Commune d'Amboise – 60, rue de la Concorde – BP 247 – 37402 Amboise cedex, représentée par M. Christian GUYON agissant en sa qualité de Maire au nom et pour le compte de la Commune en vertu d'une délibération du 21 février 2018.

D'une part,

et

L'Athlétic Club Amboisien FOOTBALL – Stade Georges Boulogne à 37400 AMBOISE, représentée par ses présidents, M. Vincent GARCIA et M. Marc GAUTILLOT autorisés par le conseil d'administration en date du

D'autre part,

Préambule :

Le 3 mars 2017, la Commune d'Amboise a conclu une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'ACA Football pour les saisons sportives 2017-2018-2019 afin de lui attribuer des subventions de fonctionnement et des aides aux projets.

Il convient aujourd'hui de fixer et de réajuster le montant pour l'année 2018 de la subvention allouée, tel que prévu à l'article 3 de la convention.

Tel est l'objet du présent avenant.

-----

C'est pourquoi, entre la commune d'Amboise, représentée par son Maire, et l'Athlétic Club Amboisien FOOTBALL, représentée par ses présidents, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Le montant de la subvention allouée à l'ACA Football pour l'année 2018 est de 26 400 €.

Article 2 : Les dispositions du présent avenant prennent effet dès sa signature par les deux parties.

Article 3 : Toutes les autres dispositions de la convention restent valables.

**GARANTIES EMPRUNTS TOURAINE LOGEMENT : RÉHABILITATION LOGEMENTS RUE ARTHUR RAYMOND**

M. GUYON : Garanties d'emprunts à Touraine Logement pour la réhabilitation de logements sur Arthur Raymond. Marylène Gléver

Mme GLEVER : Touraine Logement a démarré la réhabilitation, rue Arthur Raymond à Amboise, de :

- \* 24 logements locatifs (opération Amboise 24) et de
- \* 38 logements locatifs (opération Amboise Rapatriés).

Pour la réalisation de ces travaux, TOURAINE LOGEMENT a contracté deux emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et sollicite la garantie de la Commune à hauteur de 50 %.

Acceptez-vous d'accorder la garantie de la Commune à hauteur de 50 % pour le remboursement :

- \* D'un prêt d'un montant total de 654 448,00 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges conditions du Contrat de prêt n° 73143 constitué de 2 lignes de prêt ?

- \* D'un prêt d'un montant total de 1 197 563,00 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges conditions du Contrat de prêt n° 73214 constitué de 2 lignes de prêt ?

Il est précisé que la garantie de la collectivité serait accordée pour la durée des prêts, soit une durée de 20 ans.

Cette délibération a été présentée à la Commission des Finances le 12 Février 2018.

M. GUYON : Nous attendrons que les travaux de réhabilitation soient terminés pour voir de quelle façon on peut réorganiser le stationnement autour de ces bâtiments. Je mets au vote

POUR : Unanimité

### **DÉLIBÉRATION**

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Vu le Contrat de prêt n° 73214 en annexe signé entre TOURAINE LOGEMENT E.S.H. (ENTREPRISE SOCIALE POUR L'HABITAT), ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Le Conseil Municipal, après délibération,  
Décide :

#### Article 1 :

L'assemblée délibérante de la Commune d'Amboise accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 197 563,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 73214 constitué de 2 lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

#### Article 2 : la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

#### Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

\*\*\*\*\*

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Vu le Contrat de prêt n° 73143 en annexe signé entre TOURAINE LOGEMENT E.S.H. (ENTREPRISE SOCIALE POUR L'HABITAT), ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Le Conseil Municipal, après délibération,  
Décide :

Article 1 :

L'assemblée délibérante de la Commune d'Amboise accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 654 448,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 73143 constitué de 2 lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PERMANENT A LA SERRURERIE)**

M. GUYON : Modification du tableau des effectifs. François Cadé

M. CADÉ : Au sein de la cellule serrurerie, une personne a été recrutée en contrat « emploi d'avenir » pour assurer les fonctions de serrurier. Son contrat s'achève le 21 février 2018.

Considérant le besoin permanent et la nécessité d'assurer un service public de qualité en serrurerie, il est proposé de créer un poste de serrurier, pouvant relever du cadre d'emplois des adjoints techniques à temps complet à partir du 22 février 2018.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de la personne recrutée dans l'emploi sont inscrits au budget.

Cette délibération a été présentée à la Commission des Finances le 12 Février 2018.

- Acceptez-vous de créer un emploi permanent de serrurier à temps complet à compter du 22 février 2018, relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques et,
- Autorisez-vous le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier ?

M. GUYON : Je mets au vote

POUR : Unanimité

**DÉLIBÉRATION**

Au sein de la cellule serrurerie, une personne a été recrutée en contrat « emploi d'avenir » pour assurer les fonctions de serrurier. Son contrat s'achève le 21 février 2018.

Considérant le besoin permanent et la nécessité d'assurer un service public de qualité en serrurerie, il est proposé de créer un poste de serrurier, pouvant relever du cadre d'emplois des adjoints techniques à temps complet à partir du 22 février 2018.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de la personne recrutée dans l'emploi sont inscrits au budget.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Accepte de créer un emploi permanent de serrurier à temps complet à compter du 22 février 2018, relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques et,
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA RESPONSABLE URBANISME À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL D'AMBOISE**

M. GUYON : Renouvellement de la convention de mise à disposition de la responsable Urbanisme à la CCVA. Jean-Claude Gaudion

M. GAUDION : Par délibérations des 29 janvier 2015, 25 janvier 2016 et 24 janvier 2017, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer les conventions de mise à disposition de la responsable du service urbanisme à raison de 20 % d'un temps complet avec la Communauté de Communes du Val d'Amboise.

Il est proposé aujourd'hui d'approuver le renouvellement de la convention à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018.

La signature de la convention sera soumise à l'avis préalable de la Commission Administrative Paritaire. L'agent a pris connaissance de la convention de mise à disposition et a formalisé par écrit son accord.

Cette délibération a été présentée à la Commission des Finances le 12 Février 2018.

- Autorisez-vous le Maire à signer la convention de mise à disposition de la responsable du service Urbanisme avec la Communauté de Communes du Val d'Amboise ?

M. GUYON : Je mets au vote

POUR : Unanimité

**DÉLIBÉRATION**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant :

- le manque de moyens humains pour effectuer les tâches administratives et techniques pour le service Urbanisme-Planification de la Communauté de Communes du Val d'Amboise,
- la possibilité de recourir ponctuellement à un agent de la commune d'Amboise.

Par délibérations des 29 janvier 2015, 25 janvier 2016 et 24 janvier 2017, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer les conventions de mise à disposition de la responsable du service urbanisme à raison de 20% d'un temps complet avec la Communauté de Communes du Val d'Amboise.

Il est proposé aujourd'hui d'approuver le renouvellement de la convention de mise à disposition pour cet agent titulaire, technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Cet agent serait mis à disposition de la Communauté de Communes du Val d'Amboise, à raison de 20% d'un temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018 jusqu'à la mise en place du service commun urbanisme durant l'année à venir.

La convention jointe précise, conformément à l'article 2 du décret du 18 juin 2008 susvisé : « *les conditions de mise à disposition des fonctionnaires intéressés et notamment la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui leur sont confiées, leurs conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de leurs activités* ».

La signature de la convention sera soumise à l'avis préalable de la Commission Administrative Paritaire.

L'agent a pris connaissance de la convention de mise à disposition et a formalisé par écrit son accord.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition de la responsable du service Urbanisme avec la Communauté de Communes du Val d'Amboise.

\*\*\*\*\*

**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION  
D'UN FONCTIONNAIRE TERRITORIAL**

**ENTRE**

La Commune d'Amboise représentée par le Maire, Monsieur Christian GUYON, dûment habilité par délibération en date du

d'une part,

**ET**

La Communauté de Communes du Val d'Amboise représentée par le Président, Monsieur Claude VERNE, dûment habilité par délibération en date du

d'autre part,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 : OBJET**

Conformément aux dispositions des articles 61 et suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, la Commune d'Amboise met à disposition de la Communauté de Communes du Val d'Amboise, Madame Solange NOLOT, agent titulaire, technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe, à raison d'un temps de travail correspondant à 20% d'un temps complet.

**ARTICLE 2 : NATURE DES FONCTIONS EXERCÉES PAR LE OU LES FONCTIONNAIRE(S) TERRITORIAL MIS A DISPOSITION**

Madame Solange NOLOT est mise à disposition en vue d'exercer les fonctions administratives et techniques pour les tâches relevant du Plan Local d'Urbanisme au sein du service Urbanisme-Planification de la Communauté de Communes du Val d'Amboise, sous la responsabilité du responsable du service.

Les activités principales dévolues à l'agent seront :

- Participer à la mise en œuvre du projet d'aménagement communautaire :
  - \* Achèvement des procédures en cours liées aux PLU communaux ;
  - \* AMBOISE : terminer la procédure de révision allégée et de mise en compatibilité de l'AVAP avec le PLU ;
  - \* LIMERAY : finaliser la procédure d'élaboration du PLU ;
  - \* LUSSAULT-SUR-LOIRE : finaliser la procédure de modification simplifiée du PLU ;
  - \* Gérer les éventuelles demandes à venir concernant les procédures d'évolution des PLU communaux (Pocé-sur-Cisse).

- Participer à la mise en œuvre du projet de territoire partagé : procédure d'élaboration du PLU Intercommunal (préparation du cahier des charges, des projets de délibérations...).
- Participer à la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale :
  - \* Participer à la procédure de révision du SCOT ;
  - \* Aide à la gestion administrative du syndicat mixte du SCOT.

Le détail des activités est décrit dans la fiche de poste annexée à la présente convention.

### **ARTICLE 3 : DURÉE DE LA MISE A DISPOSITION**

Madame Solange NOLOT est mise à disposition de la Communauté de Communes du Val d'Amboise à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018 jusqu'à la date de création du service commun urbanisme en 2018.

### **ARTICLE 4 : CONDITIONS D'EMPLOI DU FONCTIONNAIRE MIS A DISPOSITION**

La Communauté de Communes du Val d'Amboise organise le travail du fonctionnaire dans les conditions suivantes :

- Sur la base d'une journée de travail par semaine, définie en accord avec la responsable du service et la direction générale de la commune d'origine et sur la base d'un temps de travail de 7 h 48, calculé au prorata du temps de travail hebdomadaire de 39 heures exercé dans la commune d'origine.
- Le calcul des congés et RTT pris sur le temps de présence à la Communauté de Communes se fera au prorata du temps de mise à disposition (20 %).

La Communauté de Communes du Val d'Amboise est informée des décisions dans les domaines énumérés ci-après :

- congés annuels
- congés de maladie ordinaire
- accident du travail ou maladies professionnelles

La Commune d'Amboise continue à gérer la situation administrative du personnel mis à disposition.

Elle prend les décisions relatives aux congés suivants :

- congé de longue maladie,
- congé de longue durée,
- temps partiel thérapeutique,
- congé pour maternité, pour paternité ou pour adoption,
- congés de formation professionnelle notamment liés au CPF,
- congé pour formation syndicale,
- congé « jeunesse » (8° de l'article 57 de la loi n°84-53),
- congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie,
- congé de représentation,
- congé pour validation des acquis de l'expérience,
- congé de présence parentale,
- congé pour bilan de compétences.

### **ARTICLE 5 : RÉMUNÉRATION DU FONCTIONNAIRE MIS A DISPOSITION**

La Commune d'Amboise verse au fonctionnaire mis à disposition la rémunération correspondant à son grade à la Commune d'Amboise (traitement de base, supplément familial et les indemnités le cas échéant).

La Communauté de Communes du Val d'Amboise peut indemniser les frais et sujétions auxquels s'exposeront les fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions.

**ARTICLE 6 : REMBOURSEMENT DE LA RÉMUNÉRATION :**

Le montant de la rémunération, des cotisations et contributions afférentes ainsi que les charges correspondant au 2e alinéa du III de l'article 6 du décret du 18 juin 2008 versées par la Commune d'Amboise, sont remboursés par la Communauté de Communes du Val d'Amboise.

La Commune d'Amboise supporte seule les charges résultant d'un accident survenu dans l'exercice des fonctions ou d'un congé pour maladie qui provient de l'une des causes exceptionnelles prévues à l'article L27 du Code des pensions civiles et militaires de retraite, ainsi que de l'allocation temporaire d'invalidité.

**ARTICLE 7 : MODALITÉS DE CONTRÔLE ET D'ÉVALUATION DES ACTIVITÉS DU FONCTIONNAIRE MIS A DISPOSITION**

La Communauté de Communes du Val d'Amboise transmet un rapport annuel sur l'activité du personnel mis à disposition à la Commune d'Amboise, après un entretien individuel.

La Commune d'Amboise établit le compte rendu de l'entretien professionnel.

**ARTICLE 8 : DROITS ET OBLIGATIONS**

L'agent mis à disposition demeure soumis aux droits et obligations des fonctionnaires tels que définis par la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 et à la réglementation relative aux cumuls d'emplois.

En cas de faute, une procédure disciplinaire peut être engagée par la Commune d'Amboise. Elle peut être saisie par la Communauté de Communes du Val d'Amboise.

**ARTICLE 9 : FIN DE LA MISE A DISPOSITION**

La mise à disposition peut prendre fin avant le terme fixé à l'article 3 de la présente convention, à la demande :

- de la Commune d'Amboise
- de la Communauté de Communes du Val d'Amboise
- ou du fonctionnaire mis à disposition.

Un préavis de 3 mois sera appliqué.

En cas de faute disciplinaire, il peut être mis fin sans préavis à la mise à disposition par accord entre la Commune d'Amboise et la Communauté de Communes du Val d'Amboise.

**ARTICLE 10 : TRANSMISSION PRÉALABLE DE LA CONVENTION AU FONCTIONNAIRE**

La présente convention a été transmise au fonctionnaire pour accord, avant sa signature.

**ARTICLE 11 : TRANSMISSION D'UN RAPPORT ANNUEL AU COMITÉ TECHNIQUE**

Un rapport annuel émis de chaque collectivité sera transmis au Comité technique compétent.

**ARTICLE 12 : JURIDICTION COMPÉTENTE EN CAS DE LITIGE**

Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention, relèvent de la compétence du Tribunal Administratif d'Orléans.

**ARTICLE 13 : SIGNATURES**

**ACTUALISATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE DE LA FILIÈRE POLICE / ACTUALISATION DES CADRES D'EMPLOIS**

M. GUYON : Actualisation du régime indemnitaire de la filière Police. François Cadé

M. CADÉ : Les décrets n°2017-397 et n°2017-388 du 24 mars 2017 sont venus modifier le cadre d'emplois des agents de police municipale. Ils réorganisent la carrière des agents de police municipale.

Ainsi le cadre d'emplois ne comprend plus que deux grades (contre trois auparavant) : le grade de gardien-brigadier et le grade de brigadier-chef principal.

Il est proposé d'actualiser le régime indemnitaire des agents de la filière police municipale, qui ouvrirait le versement de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) et l'indemnité spéciale mensuelle de fonctions aux agents de la filière police municipale.

Il est proposé :

- D'actualiser les modalités et conditions d'octroi des dispositifs indemnitaires auxquels les agents de la filière police municipale ont droit :
  - 1) Indemnité spéciale mensuelle de fonctions,
  - 2) Indemnité d'administration et de technicité.

Les attributions individuelles sont effectuées par arrêtés du Maire. Les conditions d'attribution et la période de versement mensuelle, sont inchangées.

Ces dispositions seront appliquées au 1<sup>er</sup> mars 2018 et valorisées automatiquement à chaque variation de la valeur du point ou en fonction de la réglementation en vigueur.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018 – chapitre 012.

Cette délibération a été présentée à la Commission des Finances le 12 Février 2018.

C'est une actualisation du cadre d'emploi.

- Acceptez-vous cette proposition et autorisez-vous le Maire à signer les arrêtés individuels ?

M. GUYON : Je mets au vote

POUR : Unanimité

### **DÉLIBÉRATION**

- VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- VU le décret n°97-702 du 31 mai 1997 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires du cadre d'emplois des agents de police municipale et du cadre d'emplois des gardes champêtres ;

Les décrets n°2017-397 et n°2017-388 du 24 mars 2017 sont venus modifier le cadre d'emplois des agents de police municipale. Ils réorganisent la carrière des agents de police municipale.

Ainsi le cadre d'emplois ne comprend plus que deux grades (contre trois auparavant) : le grade de gardien-brigadier et le grade de brigadier-chef principal.

Il est proposé d'actualiser le régime indemnitaire des agents de la filière police municipale, qui ouvrirait le versement de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) et l'indemnité spéciale mensuelle de fonctions aux agents de la filière police municipale.

Il est proposé :

- D'actualiser les modalités et conditions d'octroi des dispositifs indemnitaires auxquels les agents de la filière police municipale ont droit :
  1. Indemnité spéciale mensuelle de fonctions,
  2. Indemnité d'administration et de technicité.

Pour les agents de police municipale, le principe de parité n'existe pas, il n'y a pas d'équivalence de grade. Ainsi les textes applicables aux agents de police municipale sont des textes spécifiques.

#### 1. Indemnité spéciale mensuelle de fonctions

##### Bénéficiaires

Agents titulaires et stagiaires occupant le cadre d'emplois de :

- chef de service de la police municipale,
- agent de police municipale.

##### Conditions d'octroi

L'agent doit exercer des fonctions de police municipale pour pouvoir bénéficier de cette indemnité.

##### Montant

Le montant individuel est fixé par arrêté de l'autorité territoriale dans les limites suivantes :

- Pour les chefs de service de police municipale principal de 1ère classe, principal de 2ème classe et chef de service de police municipale à partir du 3ème échelon : indemnité égale au maximum de 30% du traitement mensuel brut soumis à retenue pour pension (hors SFT et indemnité de résidence).
- Pour les chefs de service de police municipale jusqu'au 2ème échelon : indemnité égale au maximum de 22% du traitement mensuel brut soumis à retenue pour pension (hors SFT et indemnité de résidence).
- Pour les grades du cadre d'emplois des agents de police municipale : indemnité égale au maximum à 20% du traitement mensuel brut soumis à retenue pour pension (hors SFT et indemnité de résidence).

Tous ces taux sont les taux maximums applicables. L'autorité territoriale peut décider de l'application de taux moins élevés. Les conditions d'attribution ainsi que la période de versement mensuelle, sont inchangées.

##### Cumul

L'indemnité est cumulable avec :

- Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (agents titulaires stagiaires employés à temps complet appartenant aux catégories B et C)
- L'indemnité d'administration et de technicité.

#### 2. Indemnité d'administration et de technicité

##### Bénéficiaires

- Agents titulaires et stagiaires employés à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet appartenant aux grades de catégorie C ou B, avec une dérogation pour les agents en catégorie B ayant un Indice Brut supérieur à 380 pour le 1er grade et 2ème grade, percevant des IHTS.

Peuvent donc bénéficier de cette indemnité les chefs de service de police municipale principal de 2ème classe, les chefs de police municipale, les brigadiers chefs principal, les gardiens-brigadiers.

##### Montant

Le montant annuel de l'IAT est calculé par application d'un coefficient multiplicateur compris entre 1 et 8 à un montant de référence annuel fixé par grade.

##### Montants annuels de référence

- Chef de service de police municipale principal de 2ème classe (2ème grade) : 715,11 €
- Chef de service de police municipale (1er grade) : 595,77 €

- Brigadier-chef principal : 495,93 €
- Gardien-brigadier (anciennement brigadier) : 475,31 €
- Gardien-brigadier (anciennement gardien) : 469,88 €

### **Cumul**

Cette indemnité est cumulable avec :

- L'indemnité horaire pour travaux supplémentaires
- L'indemnité spéciale de fonctions.

Les attributions individuelles sont effectuées par arrêtés du Maire. Les conditions d'attribution et la période de versement mensuelle, sont inchangées.

Ces dispositions seront appliquées au 1<sup>er</sup> mars 2018 et valorisées automatiquement à chaque variation de la valeur du point ou en fonction de la réglementation en vigueur.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018 – chapitre 012.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Accepte cette proposition et autorise le Maire à signer les arrêtés individuels.

### **DÉCLARATION PRÉALABLE POUR L'ÉCOLE PRIMAIRE JULES FERRY ET DEMANDE DE SUBVENTIONS**

M. GUYON : Daniel Duran, déclaration préalable de travaux pour l'école Jules Ferry

M. DURAN : Alors, il y a deux bâtiments : le bâtiment pour la maternelle et le bâtiment élémentaire.

Pour le bâtiment Élémentaire, il s'agit de faire des travaux d'économie d'énergie consistent à :

- Modifier la couverture pour accepter les nouvelles épaisseurs d'isolants
- Remplacer les menuiseries extérieures par des menuiseries aluminium plus isolantes
- Isoler le bâtiment par l'extérieur par un complexe en polystyrène ou laine minérale couverte d'enduit.

Le projet a été soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France, notamment les menuiseries aluminium (RAL 7034) et l'enduit extérieur.

Le coût des travaux après établissement de ce programme est estimé à 155 000 € TTC.

Une demande de financement sera effectuée dans le cadre des CEE – TEPCV (Certificats d'Economie d'Énergie – Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte)

Pour le bâtiment de la maternelle, dans la continuité de son programme pluriannuel de réfection des couvertures, la collectivité souhaite inscrire l'école maternelle Jules Ferry pour l'année 2018.

Ce bâtiment a une surface au sol de 492 m<sup>2</sup>. Le coût des travaux est estimé à 130 000 € TTC.

Les travaux d'économie d'énergie consistent à la réfection de la couverture et isolation des combles (suivant les exigences de l'ADEME)

Le projet a été soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Autorisez-vous le Maire à déposer deux déclarations préalables pour :

- \* les travaux de l'école élémentaire Jules Ferry et
- \* les travaux de l'école maternelle Jules Ferry ?

Autorisez-vous le Maire à solliciter les subventions au taux le plus élevé possible auprès des organismes susceptibles de participer financièrement ?

M. GUYON : Je mets au vote

POUR : Unanimité

### ***DÉLIBÉRATION***

#### ***DÉCLARATION PRÉALABLE POUR L'ÉCOLE PRIMAIRE JULES FERRY ET DEMANDE DE SUBVENTIONS***

##### ***I – BATIMENT ELEMENTAIRE***

La collectivité envisage un programme d'isolation thermique par l'extérieur à l'école élémentaire Jules Ferry, située 10 rue Germain Chauveau.  
Ce bâtiment a une surface au sol de 670 m<sup>2</sup>.

Les travaux d'économie d'énergie consistent à :

- Modifier la couverture pour accepter les nouvelles épaisseurs d'isolants
- Remplacer les menuiseries extérieures par des menuiseries aluminium plus isolantes (suivant les exigences de l'ADEME) et remplacement des stores
- Isoler le bâtiment par l'extérieur par un complexe en polystyrène ou laine minérale couverte d'enduit (le choix sera fait suite aux résultats de la consultation aux entreprises).

Le projet a été soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France, notamment les menuiseries aluminium (RAL 7034) et l'enduit extérieur.

Le coût des travaux après établissement de ce programme est estimé à 155 000 € TTC.

Une demande de financement sera effectuée dans le cadre des CEE – TEPCV (Certificats d'Economie d'Energie – Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte)

##### ***II – BATIMENT MATERNELLE***

Dans la continuité de son programme pluriannuel de réfection des couvertures l'école primaire Jules Ferry, la collectivité souhaite inscrire l'école maternelle Jules Ferry pour l'année 2018.

Ce bâtiment a une surface au sol de 492 m<sup>2</sup>.

Le coût des travaux est estimé à 130 000 € TTC.

Les travaux d'économie d'énergie consistent à :

- La réfection de la couverture et isolation des combles (suivant les exigences de l'ADEME)

Le projet a été soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- \* Autorise le Maire à déposer deux déclarations préalables pour :
  - les travaux de l'école élémentaire Jules Ferry et
  - les travaux de l'école maternelle Jules Ferry
- \* Autorise le Maire à solliciter les subventions au taux le plus élevé possible auprès des organismes susceptibles de participer financièrement.

#### ***RYTHMES SCOLAIRES : DEMANDE DE DÉROGATION À LA SEMAINE DE 4,5 JOURS***

M. GUYON : Rythmes Scolaires : demande de dérogation, Evelyne Latapy

Mme LATAPY : Par décret n°2017-1108 en date du 27 juin 2017, le nouveau Gouvernement a décidé de laisser la possibilité aux communes de solliciter une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques.

Ce décret permet au DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale), sur proposition conjointe d'une commune et d'un ou plusieurs conseil(s) d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaire sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

Compte tenu de cette possibilité, la Ville d'Amboise a souhaité ouvrir une période d'évaluation de son dispositif et de concertation avec les acteurs directement concernés par la semaine scolaire. La période de septembre à décembre 2017 a été mise à profit à ces fins.

Dans ce cadre, ont été interrogés les Directeurs d'école, les Parents d'élèves, les enfants et les intervenants des « Temps d'Activité Périscolaire » (TAP). Une conférence a également été organisée avec l'intervention du Professeur TESTU chrono psychologue spécialiste des temps de l'enfant.

Les principaux éléments ressortant de cette évaluation sont les suivants :

- Les directeurs d'école souhaitent un retour à la semaine de 4 jours tout en soulignant la qualité des activités proposées aux enfants dans le cadre des TAP et l'apport qu'elles ont eu.
- Les parents d'élèves préfèrent majoritairement un retour à la semaine de 4 jours. L'avis est cependant favorable sur les temps d'activités périscolaire quant aux apports pour les enfants (positifs pour leur rythme, à leur apprentissage, à la découverte d'activités, à leur épanouissement...).
- Les enfants apprécient largement le contenu et l'organisation des TAP.
- Les intervenants considèrent que les TAP ont contribué à l'épanouissement des enfants.

Lors de sa conférence à Amboise, François TESTU, professeur émérite à l'Université François-Rabelais de Tours, expert en chronobiologie et Président de l'Observatoire des rythmes et des temps de vie des enfants et des jeunes (Ortej) a rappelé que les matinées sont des temps bien plus propices aux apprentissages : bénéficier de 5 matinées au lieu de 4 est donc une bonne chose pour les enfants.

Parallèlement à cette concertation, les services communaux ont travaillé à évaluer l'impact d'un éventuel retour à la semaine de 4 jours par rapport au dispositif actuel. Cette évolution nécessiterait de supprimer des temps de travail et de mettre en place à nouveau un accueil de loisirs le mercredi matin. Globalement, le retour à 4 jours impliquerait un surcoût.

Réunis en commission générale le 16 janvier 2018, les élus ont analysé les différents éléments issus de la loi, de l'évaluation du dispositif actuel à Amboise et des souhaits d'évolution des différentes parties prenantes.

Ces différents éléments ont ensuite été transmis aux parents d'élèves auxquels il a été demandé de se prononcer de façon formelle par un vote quant à leur préférence pour l'organisation de la semaine à compter de septembre 2018.

Ce vote a donné le résultat suivant :

- Nombre de votants : 587 (53,2 % de participation)
- Favorables au maintien de la semaine de 4 jours ½ : 206 (35,1 %)
- Favorables au retour à la semaine de 4 jours : (57,2 %)
- Sans préférence : 45 (7,7 %)

Il est proposé de respecter le résultat de ce vote des parents.

C'est pourquoi, il est vous est proposé de demander à Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale de bien vouloir étudier l'organisation de la semaine scolaire à 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) sur la base de 6 heures par jour pour l'ensemble des écoles publiques d'Amboise à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018.

Acceptez-vous cette proposition ?

M. GUYON : Y a-t-il des interventions ?

M. BOUTARD : C'est un sujet suffisamment important pour qu'il y ait une intervention de notre part. Je vais rappeler au nom de notre groupe ce qui a été dit en commission générale. Avant tout, ne pas oublier que ce n'est pas aux élus locaux de réfléchir à l'organisation de l'éducation nationale. Ce pouvoir est un pouvoir régalien et encore une fois, l'Etat se défait sur les élus locaux... de prendre la décision. Si vous prenez la décision des 4 jours, vous aurez 50 % de la population, des gens concernés, qui diront que c'est bien et si vous prenez la décision de 4,5 jours, vous aurez aussi à peu près 50 % de la population qui dira que ce n'est pas bien.

C'est le résultat d'une volonté d'une France à deux vitesses, encore une fois, celle de villes qui peuvent se permettre, par rapport à des services municipaux importants, plus importants que ceux de la ville d'Amboise bien sûr, par rapport au nombre d'habitants, qui pourront maintenir les 4,5 jours puisqu'ils pourront donner cette offre supplémentaire par rapport à des petites communes, celles en dessous de 5 000 habitants, même de 10 000 habitants, qui ont pris la décision très rapidement de se retirer du champ des 4 jours et demi parce que budgétairement, ce n'était pas possible. Vous avez fait le choix, Monsieur le Maire, d'intégrer une partie des agents qui avaient été recrutés pour justement la mise en place de des temps périscolaires dans le personnel municipal, c'était votre choix et aujourd'hui, il va falloir l'assumer parce que, à lire la presse locale, j'ai cru comprendre que la décision était quasiment prise même si nous la prendrons nous-mêmes ce soir, mais en tout cas, c'est une France à deux vitesses et je ne comprends pas qu'un pouvoir politique sur ce sujet, qui est l'un des fondements de notre République, de nos valeurs républicaines, qu'est l'école, l'apprentissage, puisse à un moment donné, dire aux élus locaux, « débrouillez-vous ». C'est le premier point. Mais ce soir, nous sommes là, effectivement avec cette responsabilité et le choix à faire. En commission générale, nous vous avons dit notre souhait de mettre cette délibération à l'ordre du jour avec deux points particuliers. Le premier, de saisir le Président de la Communauté de Communes pour que, très rapidement, et je crois que c'est bien en cours puisqu'il y a déjà d'autres communes de notre intercommunalité concernées, de la mise en place d'ouverture de l'ALSH, l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, le mercredi matin et deuxièmement, nous vous avons proposé un vote à bulletin secret. Nous nous en remettons à votre choix. Vous prendrez le choix que vous souhaitez.

Je vais revenir sur deux éléments qui nous paraissent marquants sur le choix à faire. Le choix territorial : effectivement, si nous avions voulu impulser un choix à 4 jours et demi, nous aurions pu très rapidement, après la mise en place du décret, prendre une décision, si vous étiez plus favorable...puisque le propos tenu par Mme Latapy qui est le résumé de la délibération est quand même très favorable aux 4 jours et demi... et nous aurions engagé les autres, à faire sans doute le même choix, peut-être, c'est une hypothèse. En tout cas, les petites communes ont fait le choix de 4 jours. Pour la cohérence de notre territoire, la cohérence de notre intercommunalité je pense qu'il faut que nous passions à 4 jours

Deuxièmement, c'est aux élus et vous avez dit tout à l'heure, phrase très juste, nous ne sommes pas des experts en tout, nous avons chacun des spécialisations, liées à nos métiers, à nos passions, mais nous ne sommes pas des experts en tout et je ne crois pas qu'autour de cette table, il y ait quelqu'un qui soit plus habilité qu'un autre à faire un choix pour un rythme scolaire des enfants. Je ne me sens pas cette capacité, nous en avons parlé ensemble, nous ne nous sentons pas la capacité malgré nos

responsabilités professionnelles ou personnelles. En tout cas, ce n'est pas aux élus locaux de pouvoir prendre une décision en leur âme et conscience sur ce sujet. Vous avez fait le choix d'une deuxième enquête puisqu'il y en avait eu une première. Vous nous en avez informé au lendemain de la commission générale, enquête qui donne ces résultats. Nous suivrons aussi l'avis des parents.

M. GUYON : Je vous remercie. Vous avez tout à l'heure que si on prenait la décision de 4,5 jours, 50 % des parents seraient mécontents et si on prenait celle de 4 jours, 50 % des parents seraient également mécontents. On est à 57,35, ce qui est un peu différent et j'avais souhaité, à l'issue du premier envoi aux parents qui était un questionnaire qui demandait des avis à beaucoup de gens sur beaucoup de choses dans les temps d'aménagement périscolaires et j'ai souhaité qu'un deuxième envoi pose la question de façon plus nette aux parents et j'avais dit, je me tiendrai à l'avis des parents. Ça n'empêche pas, chacun, de s'exprimer et de s'expliquer sur le choix qu'il va faire au cours de ce vote. Vous avez dit qu'on était un peu spécialiste soit par affinité, par goût ou par profession. Je suis de ceux qui ont connu les 4 jours et demi et même les 5 jours complets parce qu'il y avait les samedis après-midi également... Je considère que 4 jours et demi ce serait mieux que 4 jours mais ce n'est la bonne matinée qui est retenue. Parce qu'on sait tous que le lundi matin, les enfants sont un petit peu « dispersés » et ils attaquent la semaine le lundi matin déjà avec un handicap. Lundi, mardi et ils ont en plus, le mercredi matin. Autrefois, on avait la journée complète pour récupérer et le samedi matin, c'était aussi un bon apprentissage. Le samedi après-midi, c'était plus des activités sportives et ballades que des activités intellectuelles. Je propose de respecter le résultat du vote des parents. Où je vous rejoins complètement, c'est que l'Etat a un pouvoir régalién dans ce domaine là, c'est au Ministère de l'Education Nationale avec tous ses spécialistes de prendre la décision. De nous laisser ce débat et cette décision difficile à nous, élus qui ne sommes pas tous compétents en la matière, c'est réellement se débarrasser....

M. BOUTARD : J'ai dit 50/50 et vous avez dit 57,35, mais du nombre de parents qui ont répondu !

M. GUYON : Parmi les votes en France, 53 % de participation, c'est assez courant

M. BOUTARD : Et ce sont ceux qui ne vont pas voter qui rouspètent le plus fort !

M. GUYON : Forcément

M. BOUTARD : Une petite brèche sur bonne matinée ou pas la bonne matinée mais au-delà de ça, est-ce que c'est la bonne méthode ou pas la bonne méthode qui a été choisie à l'origine ? C'est la question que l'on pourrait se poser en tant que citoyen

M. GUYON : Ne refaisons pas l'histoire !

M. VERNE : Sur l'ALSJ le mercredi, la Communauté de communes s'est emparée du sujet et va modifier ses statuts ;

M. GUYON : Je mets au vote

POUR : Unanimité

### DÉLIBÉRATION

Par décret n°2017-1108 en date du 27 juin 2017, le nouveau Gouvernement a décidé de laisser la possibilité aux communes de solliciter une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques.

Ce décret permet au DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale), sur proposition conjointe d'une commune et d'un ou plusieurs conseil(s) d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour

effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaire sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

Compte tenu de cette possibilité, la Ville d'Amboise a souhaité ouvrir une période d'évaluation de son dispositif et de concertation avec les acteurs directement concernés par la semaine scolaire. La période de septembre à décembre 2017 a été mise à profit à ces fins.

Dans ce cadre, ont été interrogés les Directeurs d'école, les Parents d'élèves, les enfants et les intervenants des « Temps d'Activité Périscolaire » (TAP). Une conférence a également été organisée avec l'intervention du Professeur TESTU chrono psychologue spécialiste des temps de l'enfant.

**Les principaux éléments ressortant de cette évaluation sont les suivants :**

- Les directeurs d'école souhaitent un retour à la semaine de 4 jours tout en soulignant la qualité des activités proposées aux enfants dans le cadre des TAP et l'apport qu'elles ont eu.
- Les parents d'élèves préfèrent majoritairement un retour à la semaine de 4 jours. L'avis est cependant favorable sur les temps d'activités périscolaire quant aux apports pour les enfants (positifs pour leur rythme, à leur apprentissage, à la découverte d'activités, à leur épanouissement...).
- Les enfants apprécient largement le contenu et l'organisation des TAP.
- Les intervenants considèrent que les TAP ont contribué à l'épanouissement des enfants.

Lors de sa conférence à Amboise, François TESTU, professeur émérite à l'Université François-Rabelais de Tours, expert en chronobiologie et Président de l'Observatoire des rythmes et des temps de vie des enfants et des jeunes (Ortej) a rappelé que les matinées sont des temps bien plus propices aux apprentissages : bénéficier de 5 matinées au lieu de 4 est donc une bonne chose pour les enfants.

Parallèlement à cette concertation, les services communaux ont travaillé à évaluer l'impact d'un éventuel retour à la semaine de 4 jours par rapport au dispositif actuel. Cette évolution nécessiterait de supprimer des temps de travail et de mettre en place à nouveau un accueil de loisirs le mercredi matin. Globalement, le retour à 4 jours impliquerait un surcoût.

Réunis en commission générale le 16 janvier 2018, les élus ont analysé les différents éléments issus de la loi, de l'évaluation du dispositif actuel à Amboise et des souhaits d'évolution des différentes parties prenantes.

Ces différents éléments ont ensuite été transmis aux parents d'élèves auxquels il a été demandé de se prononcer de façon formelle par un vote quant à leur préférence pour l'organisation de la semaine à compter de septembre 2018.

**Ce vote a donné le résultat suivant :**

- Nombre de votants : 587 (53,2 % de participation)
- Favorables au maintien de la semaine de 4 jours  $\frac{1}{2}$  : 206 (35,1 %)
- Favorables au retour à la semaine de 4 jours : (57,2 %)
- Sans préférence : 45 (7,7 %)

Il est proposé de respecter le résultat de ce vote des parents.

C'est pourquoi, il est proposé de demander à Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de bien vouloir étudier l'organisation de la semaine scolaire à 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) sur la base de 6 heures par jour pour l'ensemble des écoles publiques d'Amboise à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Accepte cette proposition.

\*\*\*\*\*

**Rapport – Rythmes scolaires**  
**Demande de dérogation à la semaine de 4,5 jours**

Depuis 10 ans, les rythmes scolaires ont régulièrement été modifiés. La semaine a longtemps été sur 4 jours ½ (avec classe le samedi matin et jour de repos le jeudi puis le mercredi). En 2008, le rythme est passé à 24 heures hebdomadaires avec suppression du samedi matin.

En 2013 a été décidé le retour à 4 jours et demi avec classe le mercredi matin. Afin de compenser les 3 heures hebdomadaires basculées vers le mercredi, ont été créés les TAP (Temps d'Activité Périscolaire).

A Amboise, le choix a été fait de les organiser en 2 fois 1h30 plutôt que 4 fois 0h45 afin de favoriser les projets, les apprentissages et les contenus pédagogiques. Ces 3 heures sont totalement gratuites pour les familles. Un service de transport scolaire gratuit a été ajouté les mercredis matins et mercredis midis sur les mêmes circuits que les autres jours de la semaine. Un transport gratuit a été mis en place pour transporter les élèves accueillis à l'ALSH l'après-midi dès 11h30 depuis leur école. Enfin, un accueil périscolaire a été ajouté le mercredi avant et après la classe.

Dans une logique de qualité et de continuité éducative, la Ville d'Amboise a réalisé et fait valider un PEDT (Projet Educatif de Territoire) dès la mise en place du dispositif. L'ensemble des temps périscolaires de la commune a fait l'objet, dans le même temps, d'une habilitation en accueil de loisirs.

\*\*\*\*\*

Par décret n°2017-1108 en date du 27 juin 2017, le nouveau Gouvernement a décidé de laisser la possibilité aux communes de solliciter une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques.

Ce décret permet au DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale), sur proposition conjointe d'une commune et d'un ou plusieurs conseil(s) d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaire sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

Compte tenu de cette possibilité, la Ville d'Amboise a souhaité ouvrir une période d'évaluation de son dispositif et de concertation avec les acteurs directement concernés par la semaine scolaire. La période de septembre à décembre 2017 a été mise à profit à ces fins.

Dans ce cadre ont été interrogés les Directeurs d'école, les Parents d'élèves, les enfants et les intervenants des « TAP ». Une conférence a également été organisée avec l'intervention du Professeur TESTU chrono psychologue spécialiste des temps de l'enfant.

**Les principaux éléments ressortant de cette évaluation sont les suivants.**

**Les Directeurs d'école :**

Tous les Directeurs, se faisant les représentants de leur équipe, souhaitent aujourd'hui un retour à la semaine de 4 jours :

- Pour les maternelles sont soulignées : une fatigue des enfants en fin de semaine (4 écoles sur 5) mais aussi une difficulté de différenciation entre temps scolaire et TAP (1 école). Mais unanimement, les Directeurs de maternelle considèrent que le rythme de 2 jours de TAP / 2 jours sans TAP n'est pas adapté aux enfants de maternelle qui ont besoin de repères fixes (cette organisation leur semble bien plus problématique que le nombre de matinées et les 4,5 jours).

- Pour les élémentaires sont évoqués selon les directions : des journées trop longues de façon globale (jusqu'à 11 heures de présence à l'école) ; un manque de « temps calmes » et « d'oisiveté » ; des après-midis de classe trop courts les jours de classe ; une perte de repère du fait d'un rythme 1 jour avec TAP / 1 jour sans TAP.

A l'unanimité, il est reconnu la qualité des activités proposées aux enfants dans le cadre des TAP et l'apport qu'elles ont eu ; et plus encore sur le public en élémentaire.

#### **Les Parents d'élèves :**

L'enquête par questionnaires a été menée en octobre / novembre.

561 questionnaires ont été retournés (160 en maternelle sur 389 envoyés ; 401 en élémentaire sur 714) soit un taux de retours respectifs de 41 % et 56 %.

Pour 42 % des parents qui ont répondu, les TAP sont favorables aux enfants d'élémentaire (à leur rythme, à leur apprentissage, à la découverte d'activités, à leur épanouissement...).

- 36 % des parents d'enfants en maternelle partagent cet avis.
- 36 % des parents sont d'un avis contraire en élémentaire ; 31 % en maternelle.
- 22 % sans avis en élémentaire ; 33 % sans avis en maternelle (*enfants n'ayant pas connu les 4 jours*).

88 % des enfants d'élémentaires participent et 84 % des enfants de maternelle.

Pour la rentrée prochaine, la préférence des parents qui ont répondu est la suivante :

#### **En maternelle :**

- 30 % sont pour le maintien des 4 jours et demi (3 % demandant des aménagements).
- 62,5 % sont pour le retour à 4 jours.
- 7,5 % n'ont pas de préférence.

#### **En élémentaire :**

- 35,6 % sont pour le maintien des 4 jours et demi (3,9 % demandant des aménagements).
- 53,8 % sont pour le retour à 4 jours.
- 10,6 % n'ont pas de préférence.

Il existe des différences d'une école à l'autre, deux seulement étant favorables de peu à la semaine de 4 jours 1/2, certaines préférant la semaine de 4 jours à plus de 80 %.

#### **Les enfants :**

Recueilli directement auprès des enfants, leur avis est majoritairement favorable aux TAP même si c'est en réalité le contenu des activités et leur organisation qui est essentiellement appréciée, plutôt que la question du rythme.

Epanouissement et concentration en sortent renforcés (à 100 % et 53 % respectivement pour les élémentaires). Un tiers se trouve plus énervé et 13 % plus fatigués.

Les principaux intérêts des TAP sont d'avoir accès à de nouvelles activités, de développer le « vivre ensemble », de partager des activités multi-âges et de développer de nouvelles compétences.

#### **Les intervenants :**

Pour les intervenants, les enfants sont plus épanouis à 60 % grâce aux TAP (40 % sans avis). L'avis est plus mitigé sur la concentration (40 % les jugent plus concentrés, 40 % moins).

40 % les trouvent d'ailleurs plus énervés, 40 % moins.

Enfin, 40 % des intervenants trouvent les enfants plus fatigués, 20 % moins, 20 % jugent que cela n'a pas d'impact et 20 % n'ont pas d'avis.

Pour les intervenants, les TAP permettent (100 %) : de donner envie aux enfants de s'inscrire dans une association ou un club ; de développer de nouvelles compétences, de développer leur vivre ensemble.

En outre, pour 60 %, les TAP ont permis de développer la coordination des suivis pédagogiques et éducatifs école / périscolaire.

**La conférence :**

Le Professeur Testu a rappelé les travaux qu'il a menés, ainsi que de nombreux autres spécialistes. Pour lui, les matinées sont des temps bien plus propices aux apprentissages : bénéficier de 5 matinées au lieu de 4 est donc une bonne chose pour les enfants.

Des parents ont pu, à cette occasion, faire évoluer leur réflexion.

Parallèlement, les services communaux ont travaillé à évaluer l'impact d'un éventuel retour à la semaine de 4 jours par rapport au dispositif actuel :

**En matière de ressources humaines,**

**Les TAP seuls concernent actuellement :**

- 11 contrats d'animation (*dont 3 emplois d'avenir à temps complet*), qui seraient supprimés en cas d'abandon des TAP. Cela correspond à 3 444 heures soit 2. 18 équivalent Temps Complet (pour les TAP). Les animateurs font une moyenne de 316 heures/an pour le compte de la Ville.
- 9 326 heures d'animation exercées par les agents titulaires seraient à redistribuer soit 5.8 ETP (hors poste de la coordinatrice) ;
- En cascade, il serait retiré 2000 heures d'entretien à des agents contractuels pour être réaffectées à des titulaires.

**En matière d'impact budgétaire,**

- Les dépenses de personnel diminueraient de 91 530 €
- Les dépenses de transport diminueraient de 850 €
- Les aides dédiées de l'Etat et de la CAF seraient supprimées pour un total de 93 500 €
- Globalement, le passage à 4 jours générerait un surcoût de 1 120 €
- Par ailleurs, il conviendra de proposer un accueil aux enfants le mercredi matin (à l'ALSH). Le coût moyen net annuel estimé est de 158 € par enfant soit 23 700 € pour 150 enfants. En cas de transfert des mercredis matins à Val d'Amboise, cela se traduirait par le versement d'une AC (Attribution de compensation) à la CCVA.

\*\*\*\*\*

Réunis en commission générale le 16 janvier 2018, les élus ont analysé les différents éléments issus de la Loi, de l'évaluation du dispositif actuel et des souhaits d'évolution des différentes parties prenantes.

En premier lieu, il apparaît que la question de l'organisation du temps scolaire devrait relever de l'Etat et de lui seul sans qu'il soit possible à chaque commune, voire à chaque école de l'adapter et le modifier, hors contexte local très particulier le cas échéant.

A l'évidence, cette organisation questionne tout à la fois le calendrier scolaire (nombre de semaines de classes entre deux périodes de vacances, durée des vacances) la durée de la semaine et son organisation ainsi que le temps passé par l'enfant à l'école. L'approche devrait enfin être globale sur la totalité des temps de l'enfant.

Ensuite, au vu des quelques travaux scientifiques disponibles sur le sujet, il apparaît que la semaine de 4 jours ½ répond mieux à l'intérêt de l'enfant en favorisant les apprentissages grâce à une matinée supplémentaire, le matin étant plus favorable à l'acquisition de connaissances. En revanche, le rythme de 4 jours ½ incluant le samedi plutôt que le mercredi générerait sans doute moins de fatigue en évitant deux jours de congés consécutifs.

Par ailleurs, le temps périscolaire tel qu'il a été organisé à Amboise recueille des avis majoritairement favorables de la part de tous, enseignants, parents, enfants et intervenants, même si de réels bémols doivent être apportés concernant les maternelles.

Enfin, le retour de la semaine de 4 jours impliquera un nouveau changement d'organisation des familles et aura, pour un certain nombre d'entre-elles, un impact négatif :

- Par la mise en place de solutions d'accueil du mercredi matin qui seront nécessairement payantes ;
- Par la suppression du service de transport actuellement assuré le mercredi matin.

**Ainsi, de réels motifs portent à choisir le maintien de la semaine de 4 jours et demi.**

Cependant, il est apparu indispensable de recueillir l'avis formel des parents, tout en leur communiquant l'ensemble de ces éléments. Ce vote a été organisé fin janvier / début février dans l'ensemble des écoles et a donné le résultat suivant :

- Nombre de votants : 587 (53,2 % de participation)
- Favorables au maintien de la semaine de 4 jours ½ : 206 (35,1 %)
- Favorables au retour à la semaine de 4 jours : (57,2 %)
- Sans préférence : 45 (7,7 %)

Il est proposé de respecter le résultat de ce vote auprès des parents.

**ECOLE RABELAIS : PROMESSE DE VENTE AVEC LA SOCIETE TEOR**

M. GUYON : La question supplémentaire qui a été mise sur table. Il s'agit d'une promesse de vente avec la société TEOR.

Le 30 novembre 2012, nous avons lancé un appel à projet pour vendre l'ensemble scolaire dénommé « Ecole Rabelais ». L'appel à projet visait à recueillir des propositions d'acquisition pour l'ensemble de l'Ecole Rabelais, situé 18 rue Rabelais d'une superficie totale de 5 866 m<sup>2</sup>.

Plusieurs sociétés avaient manifesté leur intérêt pour ce projet mais nous n'avons pas donné suite pour diverses raisons : soit parce que le projet ne convenait pas, soit parce que les propositions faites scindaient le terrain en deux.

Depuis, la société TEOR a soumis des propositions qui ont retenu l'attention de la Ville d'Amboise. Cette société se propose de réhabiliter les bâtis existants, il n'y aura pas de démolition, pas de fouilles archéologiques, il y aura une réhabilitation du bâti existant en prévoyant au total 23 logements.

La société a formulé une offre à hauteur de 700 000 €. De ce fait, Maître Luc MODOT, notaire associé de l'Office Notarial de La Croix en Touraine a procédé à la rédaction de la promesse de vente qui est consentie pour une durée expirant le 31 décembre 2018.

Cette promesse est faite sous les conditions suspensives habituelles (obtention d'un permis de construire, de prêts bancaires, absence d'un droit de préemption...).

Une nouvelle estimation du service des Domaines a été sollicitée, la précédente ayant expirée. Egalement, différents diagnostics aujourd'hui devenus caducs (gaz, électricité) doivent être réactualisés.

Je vous demande de m'autoriser à signer le projet de promesse de vente annexé avec la société TEOR afin de céder les immeubles anciennement affectés à usage d'école

ayant comme références cadastrales les parcelles AN 373 et AN 374 pour un montant de 700 000 € ?

M. BOUTARD : Ce n'est pas la première fois qu'on a des promesses !

M. GUYON : La première fois que le projet a avorté, 4 jours avant la signature, le promoteur nous a envoyé un message disant qu'il ne voulait plus signer

M. BOUTARD : On a le temps jusqu'au 31 décembre, on a le temps !

M. GUYON : On aura le projet avant le 31 décembre !

M. BOUTARD : Monsieur le Maire, là on a une promesse de vente, vous nous demandez l'autorisation, mais quel est le projet ? C'est bien de vendre, il y a 23 logements mais des logements pour quoi ? Est-ce qu'on respecte votre projet d'origine ?

M. GUYON : Pour y mettre du monde dedans !

M. BOUTARD : Est-ce que ce sera du locatif, de l'accession à la propriété ou je ne sais quel autre projet ? On connaît les problématiques du quartier, c'est celles qui ont déjà fait avorter les projets. Donc, ce n'est pas fait

Mme GUERLAIS : Est-ce que vous pouvez nous en dire un peu plus ?

M. GUYON : 23 logements qui seront dans les bâtiments existants qui seront réhabilités et qui seront mis à la location

M. BOUTARD : Sans fléchage ?

M. GUYON : Le fléchage sur l'intergénérationnel, même auparavant, il était impossible. On ne peut pas dire à quelqu'un qui demande à entrer dans un logement ou à l'acheter « attendez, il y a des conditions d'âge ! » Ce n'est pas possible

M. BOUTARD : Non, mais vous pouvez avoir un service...

M. GUYON : Non. Ce n'est pas le projet

M. BOUTARD : Donc, on revient sur une simple....

M. GUYON : Ce qui prouve bien que les projets évoluent au fil des années et au fil des contraintes. Il est clair qu'il y aurait peut-être eu moyen d'avoir davantage de logements, peut-être d'avoir quelques accessions, 3 ou 4, seulement, le promoteur, lui, il a aussi des contraintes à la fois de rentabilité, de prêts et il ne souhaitait pas se lancer dans des fouilles archéologiques. On sait à quel point les fouilles archéologiques retardent les projets et quelquefois même, les font capoter

M. BOUTARD : Même en étant raisonnable, vous savez aussi bien que moi, l'accès au site sera toujours un problème et plus vous mettez de logements...

M. GUYON : Nous avons eu des propositions avec des voisins de l'école Rabelais, qui nous auraient permis d'avoir un accès différent, d'avoir une entrée et une sortie.... Nous n'avons pas donné suite parce que, d'abord pour signer l'engagement de promesse de vente, il y a des conditions suspensives inacceptables que j'ai indiquées aussitôt aux gens qui.... Il y a un certain nombre de projets... il y en avait 4 ou 5.... On a fait le tri et on a fait évoluer le projet

M. BOUTARD : On en a souvent parlé, en centre-ville il y a besoin de foyers-logements pour personnes âgées ou à mobilité réduite et l'emplacement était idéal, pour faire de la résidence pour personnes âgées à revenu modéré.

M. GUYON : On a eu des propositions pour faire uniquement de la location d'hébergement et de services pour personnes âgées et croyez-moi, ce n'était pas pour les revenus modestes

Mme BATAILLON : Quel est le format des logements retenus ?

M. GUYON : Il y a type 2, type 3... beaucoup de type 3

Mme BATAILLON : La vente est consentie en l'état

M. GUYON : Oui. On a fait les diagnostics auparavant. Je mets au vote.

POUR : Unanimité

### **DÉLIBÉRATION**

Le 30 novembre 2012, la Ville d'Amboise a lancé un appel à projet pour la cession de l'ensemble scolaire dénommé « Ecole Rabelais ».

L'appel à projet visait à recueillir des propositions d'acquisition pour l'ensemble immobilier de l'Ecole Rabelais, situé au 18 rue Rabelais et cadastré AN 373 et AN 374 d'une superficie totale de 5 866m<sup>2</sup>.

Diverses sociétés ont manifesté leur intérêt pour ce projet.

Récemment la société TEOR a soumis des propositions qui ont retenu l'attention de la Ville d'Amboise.

En effet, elle a pour projet de réhabiliter les bâtis existants en prévoyant au total 23 logements.

La société a formulé une offre à hauteur de 700 000 €.

De ce fait, Maître Luc MODOT, notaire associé de l'Office Notarial de La Croix En Touraine a procédé à la rédaction de la promesse de vente qui est consentie pour une durée expirant le 31 décembre 2018.

Cette promesse est faite sous les conditions suspensives habituelles (obtention d'un permis de construire, de prêts bancaires, absence d'un droit de préemption...).

Une nouvelle estimation du service des Domaines a été sollicitée, la précédente ayant expirée. Egalement, différents diagnostics aujourd'hui devenus caducs (gaz, électricité) doivent être réactualisés.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Autorise le Maire à signer le projet de promesse de vente annexé avec la société TEOR afin de céder les immeubles anciennement affectés à usage d'école ayant comme références cadastrales les parcelles AN 373 et AN 374 pour un montant de 700 000 €.

### **INFORMATION SUR LES DÉCISIONS**

M. GUYON :

#### ***Contrats prestations de service***

- Association « C'est pas du jeu » pour un atelier intitulé « Jeux de rôle : saurez-vous mener l'enquête », le 20 Janvier 2018. Montant de la prestation : 420 €
- Société SERIS pour la surveillance et la levée de doute en cas de déclenchement d'alarme d'un bâtiment communal

#### ***Contrat de cession***

##### **Saison culturelle 2017/2018**

- Happening Création pour l'achat de deux représentations du spectacle « le jeu de l'amour et du hasard » le 15 Février 2018. Montant de la prestation : 11 140,80 €

**Convention**

- Accueil de la conférencière, Madame Nicole Willk-Brocard, historienne, le 17 Février 2018 dans le cadre de la valorisation du tableau « La mort de Léonard de Vinci de François-Guillaume Ménageot, chef d'œuvre du Salon de 1781 ». Remboursement des frais de déplacement : 120 €.

**Conventions de mise à disposition**

- Locaux de l'école Paul Louis Courier au profit du Centre Charles Péguy MJC dans le cadre d'un projet d'accueil des jeunes
- Eglise Saint Florentin au profit de la Fondation pour l'aide à la recherche sur la sclérose en plaque à l'occasion de la remise de trophées le 20 janvier 2018.

Mise à disposition de la Salle des Fêtes Francis Poulenc

Salon « Le Printemps des Artistes » du 17 mars au 25 mars 2018

- Accueil d'artistes : Annie Cochet, Thi Mai Lien Lai, Sophie Gérard, Catherine Cormery, Lydie Poure, Maurice Malapel, Anne Garanse, Valérie Gunder

**Convention de partenariat pour l'organisation d'ateliers de découverte du mime animés par des comédiens de la Cie La Discrète dans le cadre de l'accueil du spectacle « Play War » le 23 Février 2018**

- Lycée professionnel agricole et viticole. Coût total des ateliers : 800 € (prise en charge par la Ville d'Amboise : 400 €, prise en charge par le lycée : 400 €)
- Lycée Jean Chaptal. Coût total des ateliers : 600 € (prise en charge par la Ville : 400 €, prise en charge par le lycée : 200 €)
- Collège Sainte Clotilde. Coût total des ateliers : 600 € (prise en charge par la Ville : 400 €, prise en charge par le collège : 200 €)

**Marchés (TTC)**

Fourniture de services de téléphonie mobile

- Société SFR pour 24 mois

Organisation et gestion d'une patinoire mobile

- Société ICE EVENTS. Montant : 43 800 €/an

Aménagement d'un ancien garage en salle d'exposition culturelle

- Lot n° 1 « désamiantage » avec la société ABC Environnement pour un montant total de 6 025,20 €.
- Lot n° 2 « Démolition/gros œuvre » avec la société BOISSIER pour un montant total de 175 834,80 €
- Lot n° 4 « Menuiseries extérieures/serrurerie » avec la société GSA5 pour un montant total de 43 839,60 €
- Lot n° 5 « Plâtrerie /Isolation/faux plafonds » avec la société VILLEVAUDET pour un montant total de 35 949,96 €.
- Lot n° 6 « Menuiseries intérieures » avec la Société VILLEVAUDET pour un montant total de 20 594,30 €
- Lot n° 7 « Peinture » avec la société PINXYL pour un montant total de 40 537,39 €.
- Lot n° 9 « Electricité » avec la société CEGELEC pour un montant total de 127 200 €
- Lot n° 10 « Chauffage/ventilation/plomberie sanitaires » avec la société TCPE pour un montant total de 113 055,60 €

**Tarifs**

- Piscine Ile d'Or, Camping et installations sportives
- Foires et Marchés

La séance est levée.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. GUYON

Mme GAUDRON

M. GAUDION

Mme ALEXANDRE

M. GASIOROWSKI

Mme CHAUVELIN

M. RAVIER

Mme LATAPY

Mme COLLET

M. CADÉ

M. BERDON

Mme SANTACANA

M. DURAN

M. LEVRET

Mme LAUNAY

M. LEVEAU

Mme CHAMINADOUR

Mme GLEVER

M. PEGEOT

Mme DE PRETTO

M. MICHEL

Mme VENHARD

M. VERNE

M. DEGENNE

M. DESHAYES

M. BOUTARD

Mme GUERLAIS

Mme MOUSSET

Mme BATAILLON

M. BOUCHEKIOUA

M. LEGENDRE

M. GALLAND